

## AUJOURD'HUI

# Sons

le plaisir des



### Paris théâtral

De retour de Paris, Robert Lévesque rapporte des nouvelles et commentaires des pièces de théâtre qu'il a vues notamment un Beckett absolument sidérant. **Page C-1**

### L'enjeu

LE DEVOIR publiera lundi un dossier sur l'enjeu du jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage. En deux pages: un examen de la matière soumise à la Cour, un survol de la question linguistique, la position des partis québécois et l'évolution de l'opinion publique.



### Amour et guerre au Liban

Barbara Victor, montréalaise qui fait carrière à la télévision américaine, a rédigé un best seller où l'amour croise la guerre en se basant sur son expérience au Liban. Une entrevue d'Isabelle Paré. **Page D-1**

# Des députés libéraux francophones sont opposés à l'affichage bilingue

Agacés par le lobbying des ministres anglophones, les nationalistes du caucus prônent le « nonobstant »

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

PLUSIEURS députés libéraux représentant des comités à majorité francophone ont déjà fait leur choix dans le dossier linguistique: opposés à l'affichage bilingue, ils sont prêts à appuyer le recours à la clause « nonobstant » pour maintenir le visage français du Québec.

De nombreuses entrevues faites par LE DEVOIR ces derniers jours montrent en effet qu'un fort mouvement nationaliste s'exprimera au sein du caucus libéral lorsque le premier ministre Bourassa proposera ses solutions dans la foulée du jugement de la Cour suprême sur l'affichage. Certains commencent même à s'organiser en prévision de ce moment et tiennent des réunions « discrètes ».

Les députés qui affichent ainsi leurs convictions nationalistes sont relativement nombreux. Hier après-midi, ils étaient une bonne douzaine à se réunir pour commencer à élaborer une position commune. Au moins six autres députés, qui n'étaient pas à cette rencontre, ont aussi exprimé des positions radicales, certains n'hésitant pas à dire qu'il ne faut pas craindre de passer outre au programme du Parti libéral en matière d'affichage.

Au point de départ, les députés francophones étaient assez réticents à exprimer leurs opinions. Un mot d'ordre donné par l'entourage du premier ministre lorsque fut connue la date du jugement de la Cour suprême voulait qu'on évite de discuter publiquement de la question linguistique. On a décidé de réagir lorsqu'on a vu des députés et ministres anglophones passer outre à la consigne, nous ont affirmé deux députés dont l'un a dit voir dans l'attitude de ses collègues anglophones une forme de provocation.

L'idée de tenir une rencontre est ainsi venue à quelques députés francophones en réaction aux commentaires de Joan Dougherty et de Clifford Lincoln qui ont publiquement souligné l'importance du respect des droits individuels des anglophones et du respect du programme libéral. On a alors convenu de s'organiser, a expliqué le député de Vanier, Jean-Guy Lemieux.

Parmi ceux qui ont ainsi décidé de serrer les rangs pour ensemble évaluer la situation on retrouve, outre M. Lemieux, les députés Jacques Tremblay (Iberville), Gérard Latulippe (Chambly), Laurier Gardner (Athabaska), Jean-Guy Gervais (L'Assomption), Pierrette Cardinal (Châteauguay) et six ou sept autres qui ont préféré, eux, ne pas faire connaître leurs noms.

Une nette tendance en faveur du recours à la clause « nonobstant » s'est exprimée au cours de cette réunion, ont expliqué MM. Lemieux et Tremblay qui avaient été choisis comme porte-parole du groupe. Le

recours à cette clause permettrait de garder intacts le Québec français et la culture française, ont-ils fait valoir.

L'utilisation de la clause « nonobstant » est rejetée par les éléments anglophones du gouvernement qui y

voient une négation des libertés individuelles. (Cette clause, rappelons-le, permet aux législateurs de soustraire une loi ou partie de loi à la suprématie de la Charte des droits et libertés). Selon M. Lemieux, la situation des francophones est particu-

lière et peut justifier qu'on brime des droits individuels. On le fait d'ailleurs régulièrement dans beaucoup de secteurs, tels l'environnement, note-t-il.

Cette réunion de députés qui se ré-

**Voir page A-12: Affichage**



**Pendant qu'en Azerbaïdjan, république impliquée dans des heurts ethniques avec l'Arménie, des bandes de jeunes prenaient la rue, hier, pour se réjouir des malheurs des Arméniens, des sans-abri de la ville de Lenakan se réchauffaient autour d'un feu de bois en attendant d'être évacués.**

PHOTO AP

## ARMÉNIE Dernier bilan : 100,000 morts

MOSCOU (AFP) — Le bilan des victimes du tremblement de terre qui a dévasté l'Arménie mercredi ne cesse de s'alourdir et a été estimé hier à 100,000 victimes par le ministre soviétique de la Santé, M. Evgueni Tchazov, cité par l'agence officielle arménienne.

Aussitôt après son retour précipité de New York, le numéro soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a été informé des différents éléments de la situation en Arménie, et se rendra sur place, a indiqué un porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, M. Vadim Perfilov, sans avancer néanmoins de dates.

**Voir page A-12: Arménie**

## Hydro promet un hiver sans pépin grave

**Martin Peichat**

TROP DE transformateurs sont en réparation, on manque de personnel d'entretien, on a négligé la formation technique, quatre zones du réseau de distribution font problème, la qualité du service s'est détériorée, et le réseau connaît des problèmes de stabilité.

Mais la direction d'Hydro-Québec se porte garante de sa fiabilité et se dit prête à faire face à la période de pointe hivernale.

Faisant le point hier sur la situation qui prévaut à Hydro-Québec, le

président de la Société d'Etat, Claude Boivin, s'est néanmoins fait rassurant. Tout en reconnaissant les faiblesses, il a nié faire face à une situation catastrophique.

Le seul désastre (le mot est de lui), M. Boivin le voit dans la croissance du nombre de pannes en 1988. En 1986, il s'était élevé à 12,826. En 1987, marquée par les inondations du 14 juillet, à 14,711. Et en 10 mois cette année, nous en sommes à 19,100. Mais l'été '88, observe M. Boivin, a été particulièrement sec. De nombreux orages électriques ont brûlé des transformateurs. Présentement, 6% du parc de transformateurs est en réparation. « Ce qui est trop haut, mais

pas catastrophique », selon lui.

Par ailleurs, quatre zones du réseau de distribution, les plus peuplées, sont considérées comme problématiques: l'île de Montréal (centre-ville et West Island), la Rive-Sud de Montréal, Québec et l'Estrie. « Des endroits qui, depuis trois ou quatre ans, ont connu un taux de croissance très fort de la charge », explique le président.

Le réseau souterrain, dont 80% est situé dans le centre-ville de Montréal, pose les problèmes les plus épineux. La Commission des services électriques de la ville de Montréal, qui loue les canalisations à Hydro, a entrepris sa reconstruction en 1982.

Mais cette opération de \$ 800 millions ne prendra fin qu'en 1994 ou 1995. Quant au réseau aérien, sa sécurité est compromise par des parafoies défectueux.

« Loin de moi l'idée de faire croire que tout est parfait. Hydro n'est pas infallible, a déclaré d'emblée M. Boivin. Mais la marge de manoeuvre dont dispose l'entreprise cette année est plus large que l'an dernier et il est à prévoir qu'aucun problème majeur ne viendra perturber la période des Fêtes et le reste de l'hiver ».

L'équipe d'experts, qui a été dépêchée sur le terrain après les pannes des 15 et 26 novembre, est ren-

**Voir page A-12: Hydro**

## Derrière la Cité écologique de Ham-Nord se cache une société secrète internationale

**MICHEL LEGAULT**  
collaboration spéciale

LA Cité écologique de l'ère du Verseau, populaire collectivité de 150 personnes implantée depuis cinq ans à Ham-Nord, dans la région de Victoriaville, est dirigée par un groupe lié à la Fraternité blanche universelle (FBU), une société secrète internationale.

La Cité est à la fois une commune de vie et une entreprise commerciale de produits alimentaires « écologiques », bien implantée dans ce marché en pleine croissance.

Selon les témoignages d'ex-membres de la FBU et de la Cité, et divers documents, tout, depuis les principes de vie de cette collectivité jusqu'à l'éducation donnée à la quarantaine d'enfants sur place, est essentiellement et discrètement basé sur les ouvrages du directeur spirituel de la Fraternité, Mikhaël Aïvanov.

Ce personnage controversé, aujourd'hui décédé et déjà condamné à quatre ans de prison pour affaire de mœurs, est l'auteur d'une cinquan-

taine d'ouvrages ésotériques aux prescriptions religieusement observées par plus de 40,000 adeptes à travers le monde.

### EXCLUSIF

Issue d'une expérience de camp d'été en 1983, la Cité a été fondée en août suivant quand 75 personnes se sont réunies pour vivre un projet d'éducation très spécial, inspiré principalement de l'enseignement de la Fraternité blanche universelle, mais aussi de celui de Rudolph Steiner et de la Fraternité Rose-Croix.

Les membres de la Cité de Ham-Nord ont vécu en circuit fermé pendant trois ans jusqu'à l'automne 86, date où ils décident de s'ouvrir au monde et entreprennent de recruter des familles disposées à investir dans la Cité.

Les Éditions Jivot, créées pour la circonstance, publient alors leur premier ouvrage, *La vie dans la Cité écologique de l'ère du Verseau*, dont le succès immédiat allait ouvrir la voie à deux autres ouvrages et à une

série maison d'émissions vidéo, diffusées à travers la province sur le canal communautaire, de même qu'au lancement de divers produits biologiques.

Dès lors, le mythe de la Cité écologique était lancé. Sa popularité n'a cessé de grandir depuis, même si peu d'information a filtré à ce jour sur ce qui se passe le long du Rang 8, où la Cité est principalement installée, quand les visiteurs sont partis.

### LA Fraternité blanche universelle

La Fraternité blanche universelle est un groupe d'origine bulgare, dont les croyances remontent au Moyen Âge. Dirigé au début du siècle par Peter Deunov, la FBU a connu ses heures de gloire avant la Deuxième Guerre mondiale en France, quand plusieurs personnalités comme Rudolf Steiner, le père de l'anthroposophie, ont témoigné publiquement en faveur de Mikhaël Aïvanov, envoyé par Deunov pour prêcher la bonne parole.

En 1948, toutefois, la bonne étoile de celui qui se fait appeler « le Maître » pâlit quelque peu. Aïvanov doit

faire quatre ans de prison pour une affaire de mœurs impliquant des mineures. Après plusieurs péripéties et quelques années d'exil, Aïvanov établit son quartier général au Bonfin, près de Fréjus, dans le sud de la France, d'où il voit aux activités de la FBU en France, en Belgique, en Suisse et... au Québec.

Les conférences du « maître » Aïvanov, aussi appelé « frère Mikhaël », transcrites et diffusées dans une cinquantaine d'ouvrages et de cassettes, sont un mélange de croyances occulto-ésotériques, d'influence chrétienne et orientale.

L'objectif des adhérents est de préparer l'avènement d'une nouvelle race et d'une religion universelles, notamment par l'adoption d'un mode de vie pur impliquant la chasteté et un régime végétarien strict.

Pour les adeptes de la FBU, la famille, telle qu'on la connaît, est un obstacle à la venue de l'ère du Verseau. Ils croient à la réincarnation, ainsi qu'à l'existence d'un monde au centre de la Terre, l'Agartha. Ce sont des adorateurs du soleil ou « Tiphé-

**Voir page A-12: Société secrète**

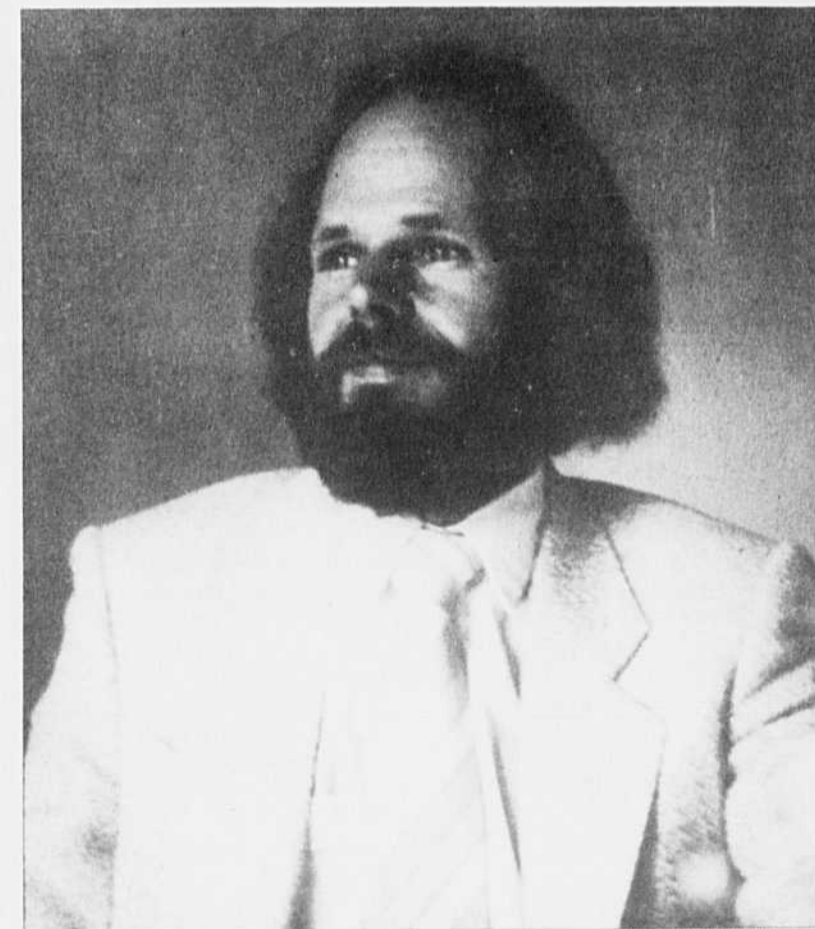


PHOTO MICHEL LEGAULT

**Le pdg de la Cité écologique de Ham-Nord, M. Michel de Cornellier**

# Des succès Boréal!



**Claude Morin**  
LENDEMAINS PIÉGÉS  
**Gabrielle Roy**  
MA CHÈRE PETITE SŒUR  
**François Gravel**  
L'EFFET SUMMERHILL

En vente dans toutes les librairies

## Jugement sur la loi 101

# Les francophones hors Québec sont inquiets de la réponse de Bourassa

**Michel Vastel**  
de notre bureau d'Ottawa

À LA VEILLE d'une décision de la Cour suprême sur la loi 101, les francophones de l'extérieur du Québec sont inquiets de se voir une fois de plus obligés de réaffirmer leur solidarité avec le Québec, sans espérer obtenir en retour au moins la même sympathie de la part du gouvernement du Québec.

Le président de la FFHQ, Yvon Fontaine, a annoncé hier qu'il se re-

trait pour des raisons personnelles. Dressant un bilan de ses deux ans à la tête de la Fédération, il a déclaré au DEVOIR que « force est d'admettre qu'avec le Québec nous avons fait peu de progrès pour harmoniser nos relations ».

Avec beaucoup de précautions diplomatiques, un rapport interne de la FFHQ explique, en termes encore plus dramatiques, le dilemme des Canadiens français : « Le Québec s'avère très prudent, dit-on à la FFHQ, et ne veut pas intervenir auprès des autres gouvernements pro-

vinciaux, pour la défense des minorités francophones, de peur d'actions réciproques, notamment lors du dépôt de la décision de la Cour suprême sur la loi 101 ».

À Ottawa, les représentants du gouvernement fédéral ne se gênent pas pour exercer une douce persuasion sur les francophones afin qu'ils appuient les revendications du Québec au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, les deux seules provinces à ne pas avoir entériné l'accord du lac Meech.

Outre que la lune de miel entre les Acadiens et le gouvernement libéral de Frank McKenna semble compromise, en raison du peu d'empressement du gouvernement de Fredericton de tenir ses promesses à l'égard des francophones de sa province, les représentants des minorités linguistiques à travers le pays semblent préoccupés de ne pas se faire entraîner dans un autre marché de dupes.

Personnellement, le président Yvon Fontaine semble recommander à ses collègues de la FFHQ, dans les neuf provinces canadiennes anglaises, « d'appuyer cet accord (du lac Meech), tout en nous assurant que nos préoccupations seront inscri-

tes à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre constitutionnelle, au même titre par exemple que la réforme du Sénat. Nous osons croire, ajoute Fontaine avec un peu d'anxiété, qu'un tel geste de solidarité envers le Québec se traduira par un appui de cette province au développement de la francophonie canadienne ».

Au moins, les francophones estiment-ils s'être discrètement glissés à l'agenda de ce qui ne devait être au départ qu'un *Quebec round*. Mais ils n'ont actuellement pour seule garantie qu'un engagement de Brian Mulroney. Et c'est Frank McKenna qui revendique pour eux un engagement plus concret des neuf autres gouvernements provinciaux.

L'anxiété des francophones de l'extérieur du Québec est de voir le gouvernement Bourassa recourir à une clause « nonobstant » qui justifierait ses collègues du Canada anglais de perpétuer leurs politiques actuelles. « La seule différence entre Bourassa et Devine (premier ministre de Saskatchewan), serait désormais que l'un est 'nonobstant' à vie, et l'autre pour cinq ans », a laissé tomber hier un leader de la communauté franco-manitobaine.

## MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645

### Bourses de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Cycles de l'Université Concordia

Valeur: de 6 500 \$ à 10 000 \$

Date de clôture des candidatures: 1<sup>er</sup> avril 1989

Entrée en vigueur: septembre 1989 ou janvier 1990

Pour de plus amples renseignements et les formulaires de demande s'adresser à la responsable des bourses de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles bureau S-202, Université Concordia 1455 boulevard de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3G 1M8. Téléphone: (514) 848-3809

\*Bourse David J. Azrieli, bourse Stanley G. French, bourse John W. O'Brien et bourse de doctorat de l'Alcan en commerce et administration.



## EN BREF...

### 23 députés élus ne peuvent siéger sans brefs

OTTAWA (PC) — Le directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel, émettra un certificat d'ici lundi matin de façon à permettre aux députés dont les brefs d'élection officiels ne sont pas arrivés à temps d'entrer en fonction à la rentrée du Parlement, la semaine prochaine. Les brefs d'élection de 23 députés élus le 21 novembre ne sont toujours pas parvenus aux bureaux d'Élections Canada. Sans ce document, un député ne peut siéger aux Communes, ni, évidemment, prendre part aux débats ou aux votes. Selon Mme Trudy Gibson, d'Élections Canada, ce genre de délai n'est pas inhabituel. Le problème, cette fois, c'est que le Parlement a été rappelé très peu de temps — à peine trois semaines — après le scrutin, a-t-elle dit. Elle a nié que les brefs d'élection aient été égarés. « Ils ne sont pas arrivés. Cela ne veut pas dire qu'ils ont été perdus », a-t-elle commenté.

### Le Canada ne veut plus de visas français.

PARIS (PC) — Le nouvel ambassadeur du Canada en France a demandé hier au gouvernement français de lever l'obligation de visas d'entrée en France pour les Canadiens. Profitant de sa rencontre avec le secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, M. François Scheer, l'ambassadeur Charland a demandé que soit rétablie la situation antérieure au 16 septembre 1986, date à laquelle, la France, au lendemain des attentats terroristes sanglants de Paris, avait exigé l'obtention d'un visa d'entrée pour tous les visiteurs étrangers. Selon le diplomate, le gouvernement français devrait accéder à cette demande dans « les plus brefs délais ». M. Charland, qui était reçu pour la première fois au ministère français des Affaires étrangères après avoir remis ses lettres de créance au président François Mitterrand le 22 novembre, était particulièrement bien servi par le calendrier puisqu'hier jeudi, le gouvernement français avait décidé de lever l'obligation des visas pour tous les pays membres du Conseil de l'Europe, à l'exception de la Turquie.

### Les patrons rejettent le « nonobstant »

(PC) — Le Conseil du patronat rejette la suggestion de recourir à la « clause nonobstant » pour soustraire la Loi 101 de l'application de la Charte des droits. Aux yeux du Conseil du patronat, le recours à cette clause d'exception nuirait à « l'image du Québec à l'étranger » et ne respecterait pas « le droit d'expression des minorités linguistiques » du Québec. Le CPQ propose simplement de se conformer au jugement de la Cour suprême, et non de « lui faire un enterrement de première classe, comme le souhaitent bon nombre de groupes ultra-nationalistes ». Le CPQ est en faveur de l'affichage bilingue au Québec, « le français étant prioritaire », affirme l'organisme patronal dans un communiqué.

## Secteur public

# Alliance contre les offres de Johnson

**Paule des Rivières**

LES SYNDICATS du secteur public se sont unis hier pour mieux « défoncer » l'offre plancher-plafond de 4 % du Conseil du Trésor.

Dans une déclaration dont le caractère spectaculaire tient au fait qu'elle est signée conjointement, CSN, CEQ, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFGQ) et Fédération des infirmières du Québec (FIQ) ont rappelé que « c'était non au printemps et c'est encore non aujourd'hui ».

Le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a présenté hier aux représentants de 300,000 syndiqués du secteur public la même offre que celle faite au printemps, qui accompagnait une proposition de prolongation d'un an des conventions collectives. La Fédération des travailleurs du Québec avait accepté cette offre.

Dans une déclaration devant l'Assemblée nationale, M. Johnson s'est dit disposé à travailler avec « ardeur », pour renouveler les contrats de travail (qui expirent à la fin du mois) « le plus vite possible ».

La vice-présidente de la CSN, Monique Simard, et la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, attendent la suite des événements. La présidente de la FIQ, Diane Lavallée, a eu les propos les plus virulents, estimant qu'avec toutes les études sur les salaires insuffisants des infirmières, l'offre de 4 % est une « provocation ». « Cela s'annonce difficile ; il y

aura affrontement », prévient Lavallée.

Dans sa déclaration ministérielle, M. Johnson a longuement insisté sur l'étude présentement en cours sur des discriminations possibles dans la structure salariale, qu'il se dit prêt à « par-faire ». Et il ne fait aucun doute que la négociation qui s'amorce aboutira à une discussion sur les iniquités salariales. Ceci inclut les injustices sur une base sexuelle mais aussi toutes les autres. La FTQ et la CEQ ont accepté la méthodologie du gouvernement, mais pas la CSN, qui insiste pour négocier uniquement les injustices faites aux femmes, pour ne pas « noyer le poisson ».

Hier, la présidente de la CEQ a émis l'opinion que, malgré qu'elles aient pris des routes différentes, les centrales syndicales pourraient toutes, dans six mois, se retrouver au même endroit. Quant aux possibilités d'un vrai front commun pour affronter le gouvernement, les porte-parole syndicaux prennent une chose à la fois. « C'est une première réaction commune. On ne sait pas quelles alliances l'avenir pourrait apporter ».

Le président du Syndicat des fonctionnaires, M. Jean-Louis Harguindéguy, a pour sa part envoyé une lettre à M. Johnson où il dénonce sa décision de placer les employés non syndiqués du gouvernement sous le régime du 4 %, même si, traditionnellement, ils obtiennent les conditions de travail des fonctionnaires syndiqués. C'est de l'ingérence, dit M. Harguindéguy.

# Libre-échange: vers un dialogue de sourds à la reprise des Communes

**Guy Taillefer**  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le NPD réclamera la tenue d'un débat d'urgence sur le libre-échange dès la reprise des travaux parlementaires, lundi.

En conférence de presse, le leader néo-démocrate Ed Broadbent a accusé de « négligence et d'indifférence » le gouvernement Mulroney pour avoir décidé de faire adopter à toute vitesse le projet de loi de mise en vigueur du traité canado-américain, sans prévoir de mesures législatives destinées à venir en aide aux travailleurs canadiens qui souffriront de l'entrée en application de l'entente commerciale.

Les conservateurs, a estimé M. Broadbent, « abdiquent leurs responsabilités maintenant que la campagne électorale est terminée ».

Les partis fédéraux aiguisaient leurs armes hier, à trois jours de l'ouverture d'une nouvelle session parlementaire.

Du côté gouvernemental, tout en visant toujours l'échéance du 21 décembre, on n'excluait pas la possibilité d'avoir à faire siéger les Communes pendant le temps des Fêtes, pour faire adopter le projet de loi sur le traité avant que l'accord commercial n'entre en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

De son côté, le premier ministre Brian Mulroney a sommé M. Broadbent et le chef libéral John Turner de « tenir parole » et de ne pas opposer de résistance à l'adoption rapide du projet de loi.

« Les libéraux et les néo-démocra-

tes s'étaient engagés, si nous obtenions une majorité, à faire en sorte que le projet de loi soit rapidement adopté. Nous allons voir maintenant s'ils vont respecter leurs engagements », a affirmé le premier ministre, à l'issue de la première réunion, depuis les élections, de son nouveau caucus de 170 députés.

Mais ni M. Mulroney ni le leader-adjoint du gouvernement en Chambre, M. Doug Lewis, n'ont voulu dire s'ils imposeraient la guillotine aux débats sur le libre-échange, si libéraux et néo-démocrates multiplient les tactiques dilatoires. Pas question toutefois pour le gouvernement, a indiqué M. Lewis, de renoncer à faire adopter le projet de loi avant le 1<sup>er</sup> janvier.

« Je suis prêt à utiliser tous les instruments auxquels la tradition parlementaire et les règles de la Chambre nous autorisent à avoir recours, a déclaré le leader-adjoint. Nous aurions l'air bien stupide (face aux États-Unis) si nous agissions autrement ».

Critiqué depuis deux semaines pour la faiblesse dont il a fait preuve dans le débat sur le libre-échange pendant la campagne électorale, le NPD entame le second mandat conservateur sur un pied de guerre.

Sa requête touchant la tenue d'un débat d'urgence sera l'une des toutes premières questions sur laquelle devra se pencher, lundi, le président de la Chambre, dont le choix devra faire l'objet d'un vote aux Communes au cours de la journée. Le président sortant John Fraser est en lice.

# Des ministres réagissent après les « découvertes » du vérificateur général

**Norman Delisle**  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les erreurs administratives dénoncées jeudi par le vérificateur général dans son rapport annuel sont en voie de correction, ont indiqué hier plusieurs ministres visés.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, a signalé que l'état de délabrement constaté par le vérificateur dans son ministère était attribuable à la précédente administration péquiste. « Je n'ai pas attendu le rapport du vérificateur général pour commencer à mettre de l'ordre », a dit M. Picotte.

M. Picotte a affirmé que la situation de fouillis dans les ZEC avait été corrigée par une législation adoptée en juin 1988. Il a aussi mis en place un plan de gestion et d'intervention dans le secteur de la faune.

M. Picotte avait aussi des explications pour justifier l'aménagement en 1984 d'un parking pour une bâtisse qui n'existe pas et la construction d'un pont qui ne mène nulle part. Le gouvernement péquiste avait prévu compléter les installations mais n'avait pas débloqué les fonds pour ce faire.

De son côté, le ministre responsable de la Commission de santé et de

sécurité au travail (CSST), M. Yves Séguin, avait des explications pour faire face aux critiques du vérificateur général.

M. Séguin va discuter après les Fêtes d'un plan d'action avec la direction de la CSST pour remédier aux graves lacunes décelées dans l'administration de l'organisme gouvernemental d'indemnisation des accidents du travail.

« J'ai parlé ce matin avec le vérificateur général et il accepte d'emblée l'idée qu'on s'associe avec lui pour élaborer un plan d'action », a affirmé M. Séguin.

Pour le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, responsable de la Société des traversiers, « il y a eu de l'ordre mis dans les traversiers depuis deux ans, soit depuis que M. Jean-Yves Gagnon dirige l'organisme ».

Le vérificateur avait reproché à la Société des traversiers de mal utiliser son personnel, allant même jusqu'à signaler que des préposés à l'amarrage du traversier entre Baie-Comeau et Matane sont à l'horaire même les jours d'hiver où le navire ne traverse pas.

Selon M. Côté, il y a des problèmes dans les conventions collectives des employés, mais il y a de vigoureux efforts correctifs à ce niveau.

## FORMATION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le programme de formation en coopération internationale offert conjointement par le Centre canadien d'études et de Coopération Internationale (CECI) et l'Université Laval s'adresse à toute personne intéressée par le développement et la coopération internationale. Il veut également répondre aux besoins des personnes qui désirent faire de la coopération ou qui ont déjà vécu une expérience de coopération internationale.

À l'hiver 1989, quatre (4) cours de 10 soirées chacun vous sont offerts, de 19 h 00 à 22 h 00.

- **ÉLÉMENTS D'AGRICULTURE TROPICALE**  
Les lundis du 16 janvier au 20 mars
- **LA SANTÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**  
Les mardis du 17 janvier au 21 mars
- **INTRODUCTION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**  
Les mercredis du 18 janvier au 22 mars
- **CULTURES ET DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE**  
Les jeudis du 19 janvier au 23 mars

FRAIS: 85.00 \$

Nombre minimum de participants: 25 personnes par cours.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS:  
Communiquer avec Francine Bergeron au 875-9911

CECI  
180, rue  
Ste-Catherine est  
Montréal (Qc) H2X 1K9



## UNIVERSITÉ LAVAL Direction générale des programmes de premier cycle

LES COURS DE L'ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Une occasion unique d'élargir le champ de ses connaissances et d'acquérir des crédits universitaires tout en demeurant chez soi

HIVER 1989  
Les cours offerts seront:

- CAT-16839 - Intervention en enseignement moral et religieux catholique au primaire (3 cr.)  
Professeuse: Lisette Montminy-Brodeur  
Coût d'inscription: \$100
- HST-10636 - Naissance du monde occidental (3 cr.) (Origines de l'Occident)  
Professeur: André Ségal  
Coût d'inscription: \$100
- MED-11535 - Santé et sécurité au travail (3 cr.)  
Professeurs: Équipe de professeurs  
Coût d'inscription: \$100
- GRC-18353 - La civilisation grecque (3 cr.)  
Professeur: Jacques Desautels  
Coût d'inscription: \$100
- THL-13246 - Histoire de la littérature biblique (3 cr.)  
Professeur: Jean-Claude Filteau  
Coût d'inscription: \$100
- THL-17002 - Lecture du Nouveau Testament (3 cr.)  
Professeur: Pierre-René Côté  
Coût d'inscription: \$100
- GUI-18714 - Investissement immobilier (3 cr.)  
Professeur: Dominique Achour  
Coût d'inscription: \$100

DÉBUT DES COURS: semaine du 16 janvier 1989

Possibilité de s'inscrire à titre d'étudiant libre (pour les personnes qui désirent acquérir des crédits universitaires) ou d'auditeur (pour les personnes qui ne désirent pas acquérir de crédits universitaires).

Les personnes intéressées par un ou plusieurs de ces cours et qui désirent recevoir les documents d'information sont priées de communiquer avant le 24 janvier 1989 à:

ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ  
Bureau 342  
Pavillon Félix-Antoine-Savard  
Université Laval, Québec G1K 7P4  
Tél.: (418) 656-7883 (à frais virés)

UQAM Le savoir universitaire, une valeur sûre!

Examen des C.A.:  
l'UQAM se classe première au Canada

Félicitations  
aux étudiantes de l'UQAM,  
lauréates de l'examen final uniforme 1988  
de l'Ordre des comptables agréés du Québec



Dans l'ordre habituel: Danielle Morin, Louise Overbeek et France Brochu, étudiantes au module des sciences comptables de l'UQAM.

L'Université du Québec à Montréal est fière d'annoncer que c'est une étudiante du module des sciences comptables de l'UQAM, Louise Overbeek, qui s'est classée 1<sup>re</sup> au Canada et au Québec à l'examen final uniforme de l'Ordre des comptables agréés du Québec (C.A.). Parmi les autres lauréates, on compte deux autres étudiantes du module des sciences comptables, France Brochu, 6<sup>e</sup> au Canada et 4<sup>e</sup> au Québec, et Danielle Morin, 18<sup>e</sup> au Canada et 10<sup>e</sup> au Québec.

Au Québec seulement, parmi ceux qui ont réussi l'examen, 30 % sont diplômés de l'UQAM. C'est la professeure Francine Gélinas, C.A., qui a coordonné la préparation de l'équipe gagnante de l'UQAM en vue de cette épreuve.



Université du Québec à Montréal

# Montréal sera découpée en neuf arrondissements

Des comités de quartier serviront jusqu'à 125,000 personnes!

Isabelle Paré

LA VILLE de Montréal sera découpée en neuf arrondissements, dont certains compteront plus de 125,000 personnes, qui serviront d'assise aux futurs comités-conseils, ces fameuses instances de « quartier » dont le RCM a fait le fer de lance de son programme politique.

La carte des arrondissements a été rendue publique hier et sera adoptée ultérieurement par ordonnance du comité exécutif. Seuls les règlements déterminant la formation des comités-conseils seront soumis au conseil municipal la semaine prochaine. Les élus municipaux pourront toutefois débattre de cette question lors d'un comité plénier prévu à l'ordre du jour.

Toutefois, la grogne se fait déjà sentir chez certains élus du RCM qui déplorent que la solution d'un plus grand nombre d'arrondissements — on parlait de treize — n'ait pas été retenue par le comité exécutif.

« Évidemment, plusieurs auraient préféré que l'on retienne une solution prévoyant de plus petits arrondissements permettant une meilleure représentativité et un sentiment d'appartenance chez la population », a indiqué le conseiller dans le district de Décarie, M. Sam Boskey, qui réserve ses commentaires pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Ce dernier, comme plusieurs autres conseillers, verront leurs districts associés à un arrondissement intégrant parfois des populations très diversifiées. Ainsi, les districts Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce seront représentés par le même comité-conseil.

Quant au conseiller indépendant Pierre-Yves Melançon, il estime inacceptable que le découpage n'ait pas été soumis au conseil municipal.

« On parle de cette carte comme d'un futur canevas pour la décentralisation des pouvoirs, c'est donc très important. Mais le découpage ne suit qu'une pure logique administrative. Cette carte aura aussi un impact hautement politique dans l'avenir, d'autant plus que ça entraîne un 'tripotage' des districts électoraux », déplore-t-il.

La carte présentée hier répartit les arrondissements comme suit : Ahuntsic (I), Villeray-St-Michel (II), Petite-Patrie/Rosemont (III), Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (IV), Plateau Mont-Royal/Centre-Sud (V), Centre (VI), Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (VII), Sud-Ouest (VIII) et Bout-de-l'Île (IX).

Selon l'administration municipale, les arrondissements ont été déterminés de façon à respecter l'équilibre de la population, les frontières physiques et une répartition des équipements culturels. La limite actuelle des 58 districts électoraux a été jugée « secondaire » par le comité exécutif dans le découpage de ces secteurs, indique le rapport du service du développement urbain.

Aussi, de cinq à six districts électoraux se retrouveront à « chevaucher » deux arrondissements, indique-t-on à l'hôtel de ville. On juge qu'il s'agit là d'un problème « mineur » et « transitoire », mais qu'il faudra nécessairement penser à modifier la carte électorale aux cours des prochaines années.

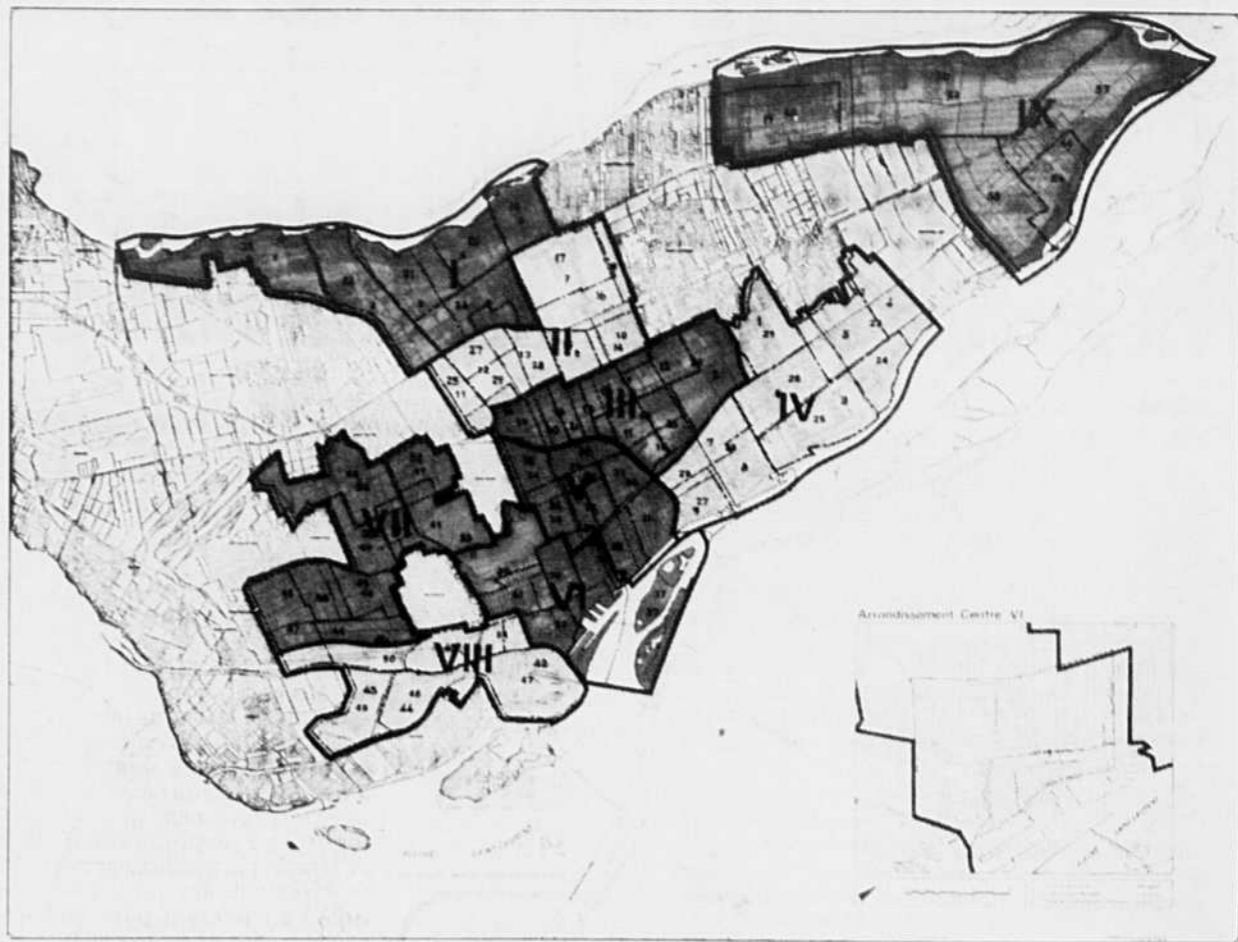
À ce titre, le règlement sur les comités-conseils d'arrondissements (CCA), qui sera soumis aux élus au prochain conseil, prévoit dans ces cas que le conseiller « divisé » sur deux arrondissements ne pourra siéger et voter au comité de quartier représentant le plus grand nombre de ses électeurs. Il n'aura que droit de parole au CCA regroupant la minorité des gens de son district.

Selon la carte, l'arrondissement le moins peuplé est celui du Centre (VI) avec 50,168 personnes et le plus peuplé celui de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (VII), avec 152,235 personnes.

De façon générale, la carte a été découpée de façon à ce que la population se maintienne au-dessus de 100,000 habitants par arrondissement, constituant en moyenne 13,5 % de la population totale.

En terme de superficie, le plus petit arrondissement est le cinquième, celui du Plateau Mont-Royal/Centre-Sud (V) et le plus vaste celui du Bout-de-l'Île (IX).

Le découpage de la carte des arrondissements a reçu l'aval du caucus des élus du RCM la semaine dernière, mais plusieurs conseillers entendent alimenter le débat lors des séances du conseil la semaine prochaine.



# L'Environnement stoppe les travaux d'excavation à la tour IBM-Marathon

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE de l'Environnement avait stoppé le 1er décembre pour cause de contamination des sols les travaux d'excavation du projet IBM-Marathon... que le premier ministre, M. Robert Bourassa inaugurerait officiellement lundi dernier!

L'arrêt des travaux a été rendu public hier soir par le chef du Parti civique, M. Claude Dupras, qui a aussitôt imputé cet arrêt au manque de vigilance de l'administration du maire Jean Doré. Selon M. Dupras, le terrain à l'angle de René Lévesque et Stanley est bourré de produits toxiques, dont des BPC et du benzène, un produit cancérigène.

Rejoint hier soir, le porte-parole régional du ministère de l'Environnement, M. René Perreault, a confirmé que le ministère avait ordonné l'échantillonnage du sol de l'ancien terminus d'autobus et de toute la terre transportée à Saint-Constant sur un futur site résidentiel ainsi que dans les anciens terrains de Lasalle Coke, dont les toxiques sont en train d'être enfouis dans des gaines d'argile étanches.

Les travaux, a-t-il dit, reprendront lorsque le ministère connaîtra les concentrations de toxiques. Il pourra alors ordonner en toute connaissance de cause leur destruction, leur entreposage et le transport appro-

prié. M. Perreault a par contre nié que 50,000 mètres cubes aient déjà été excavés, comme l'a affirmé M. Dupras. Au total, a-t-il dit, 15,000 mètres cubes seront excavés. Jusqu'ici, 1,680 tonnes ont été acheminées à Saint-Constant et une quantité indéterminée, à Ville LaSalle. Le ministère n'a pas encore identifié les toxiques présents dans le sol. « Il s'agit d'hydrocarbures qui proviennent probablement des anciens réservoirs de carburant des autobus et de rejets d'huiles qui ont pu être faits à l'époque », a dit M. Perreault.

Ce dernier précise que la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir d'exiger des promoteurs immobiliers ou des

entrepreneurs des analyses de sol, une responsabilité de l'Environnement.

Il appartient aux promoteurs d'effectuer ces tests avant d'acheter un terrain, ajoute M. Perreault, s'ils veulent se prémunir contre de fâcheuses découvertes en cours de route.

C'est la compagnie Lavalin, installée dans l'édifice voisin du terrain IBM-Marathon, qui a découvert la présence d'hydrocarbures dans la terre excavée. Celle-ci sentait tellement fort que Lavalin a décidé d'en vérifier le contenu. Lavalin utilisait cette terre pour recouvrir les produits toxiques des anciens terrains de Lasalle Coke! Une « situation plutôt ironique », reconnaît M. Perreault.

Le Québec n'a pour l'instant aucune norme sur les sols contaminés. Le ministère leur applique la norme prévue pour les produits dangereux, basée sur les concentrations de toxiques potentiellement libérées par le sol, indépendamment de la quantité totale de produits dangereux qu'on y trouve. Un promoteur, qui doit normalement se débarrasser de produits dangereux de façon sécuritaire, pourrait théoriquement obtenir le droit de les enfouir à bien meilleur marché s'il les échappe sur le sol en les dispersant suffisamment.

Si la terre du projet Marathon-IBM est classée produit dangereux, elle devra probablement être incinérée chez Tricil ou décontaminée. Si les concentrations ne sont pas trop fortes, la terre pourra être enfouie dans un site dit sécuritaire, comme celui de Bécancourt.

# La STCUM maintient son budget malgré les critiques du ministre

LA STCUM ira de l'avant avec son budget 1989 même si le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, en conteste un aspect important.

« Il n'est pas question de revenir en arrière », disait hier le président du conseil de la Société de transport, Robert Perreault, commentant la lettre qui lui a été adressée par le ministre Côté le 7 décembre.

« Quand récemment on a connu des pannes d'électricité, ajoute M. Perreault, le ministre Ciaccia ne s'est pas mis à interpellé Hydro, mais l'a appuyée dans la résolution de ses problèmes ».

Dans une lettre de cinq pages, le ministre des Transports conteste la décision de la STCUM d'équilibrer son budget en facturant \$12 millions aux municipalités des rives Nord et Sud à titre de comptes à recevoir pour les effets de débordement. Il suggère plutôt d'autres efforts de rationalisation.

Sa décision, la STCUM l'appuie sur la volonté exprimée par le Conseil du

Trésor de trouver une solution à ce problème d'ici mars 1989. « Dans la mesure où une telle hypothèse était retenue par le conseil des ministres, écrit M. Côté, la mise à contribution des municipalités de l'extérieur du territoire de la CUM requerrait une modification législative qui ne pourrait être apportée que lors de la session d'automne 1989. De plus, une telle modification ne pourrait avoir un effet rétroactif ».

« Dans un tel contexte, poursuit-il, il ne m'apparaît pas possible d'inscrire un compte à recevoir des municipalités des rives Nord et Sud pour les effets de débordement ». En clair, explique-t-on au bureau du ministre, Québec n'interviendra pas pour compenser la STCUM si les \$12 millions escomptés ne se matérialisent pas. Et le ministre d'ajouter qu'« il me semble prématuré de conclure, tel que l'a fait la STCUM, que la vérité réside entièrement dans votre appréciation de la situation ».

Robert Perreault rétorque que le

budget est légal, que des efforts de rationalisation ont été faits et que toutes les étapes d'approbation du budget auprès de la CUM étaient franchies au moment où le ministre s'est manifesté par écrit.

« Ça fait deux ans que dure le problème des effets de débordement, et il n'est pas question de retarder ça encore d'une autre année, dit M. Perreault. Le gouvernement va devoir légiférer si Laval et la Rive-Sud ne veulent pas payer spontanément leur contribution ».



Raymond A. Reid



David Clark

## Nominations au DEVOIR

M. Jean-Denis Vincent, président du Conseil d'administration de l'Imprimerie Populaire Ltée, est heureux d'annoncer la nomination de deux nouveaux administrateurs : M. Raymond A. Reid et M. David Clark.

Bachelier en sciences commerciales (1959) de l'Université McGill, M. Reid est présentement président de Fiducie Desjardins et de Trustco Desjardins. Il a commencé sa carrière au Trust Royal, où il s'est occupé de successions et de gestion de portefeuilles. En 1964, il est entré au service de Fiducie du Québec, qui a pris le nom de Fiducie Desjardins, il y a quelques mois. Il a exercé diverses activités professionnelles dans diverses instances du Mouvement Desjardins. Il est membre actuellement de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Pour sa part, M. Clark, né dans le Maine aux USA, est détenteur d'un MBA du Amos Tuck School. Auparavant, il avait été auditeur libre pendant un an à l'Université

de Paris et à l'Institut d'études de sciences politiques. Depuis juin 1985, il est président-directeur général de Loto-Québec. Il a fait essentiellement carrière dans le marketing à partir de 1963, d'abord chez Colgate-Palmolive International à New York, puis en Algérie, au Maroc, en France, en Malaisie et à Singapour. En 1970, il entre au service de Price Waterhouse à Montréal. L'année suivante, on le retrouve chez Imperial Tobacco comme directeur des études de marché et membre du groupe de planification. En 1978, il passe à Loto-Québec en qualité de directeur de marketing.

Ces deux nouveaux membres du Conseil complètent l'équipe d'administrateurs actuelle composée de Messieurs Jean-Denis Vincent, président, Me Deny Pelletier, vice-président, Benoît Laurin, directeur, Marcel Pepin, Pierre Laurin, Jean-Pierre Bourbonnais, Laurent Picard, ainsi que Mesdames Nicole Martin et Luce Saint-Pierre.

Propos authentiques d'une cliente:



« Quel talent votre nouveau chef! Ses plats cuisinés sont toujours parfaits. »

chez **Anjou QUÉBEC**

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier  
1025, rue Laurier ouest  
272-4065 272-4086

**CENTRAIDE A BESOIN DE VOTRE AIDE. DONNEZ.**

**Duvet d'oie**  
Val. 250\$ **99\$**

**EXXA**  
550 Président Kennedy  
ST-JEAN — 1 PLACE DU MARCHÉ

SKI ET GASTRONOMIE DANS UN DÉCOR D'AUTREFOIS

**Auberge Hatley**

Vacances neige  
• Atmosphère des fêtes  
• 30 km de piste de ski de randonnée  
• Ski alpin au Mt. Orford à proximité

Le charme d'une vieille demeure  
• construite en 1903  
• 24 chambres  
• meubles antiques  
• foyers et bain tourbillon dans certaines chambres

POUR DES FÊTES MÉMORABLES  
MEMBRE DE RELAIS ET CHÂTEAUX

(819) 842-2451  
C.P. 330 NORTH HATLEY, JOB 2C0  
Vos hôtes: Liliane et Robert Gagnon  
UN RELAIS POUR LES «GOURMETS ET GOURMANDS»

FORFAITS ENCORE DISPONIBLES

**VOTRE RETRAITE PREND DES ALLURES DE ?**

**Les questions importantes nécessitent toujours l'avis d'un spécialiste.**

À la Fiducie Desjardins, que ce soit les REER, FERR ou rentes, les possibilités de placer vos acquis sont multiples.

Nous comprenons que vous soyez quelque peu hésitant devant toutes ces solutions. C'est là que nos spécialistes interviennent. Leurs points forts: le conseil personnalisé et la diversité de nos produits financiers.

À la Fiducie Desjardins, nous avons fait de la retraite une de nos priorités. La preuve, les conférences «Options revenus de retraite» ont été créées. Informez-vous auprès de la succursale la plus proche de chez vous.

**Fiducie Desjardins**  
Le nouveau nom de la Fiducie du Québec.

Anjou : 355-2050 / 1 800 361-5808 Brossard : 445-3224 / 1 800 361-4436  
LaSalle : 366-1175 / 1 800 361-6633 Laval : 668-5223 / 1 800 361-3803  
Longueuil : 679-2810 / 1 800 361-5058 Montréal : 286-3225 / 1 800 361-2680  
Pointe-Claire : 630-3717 / 1 800 363-7864

## INSTITUT CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

École privée pour la formation et le perfectionnement des maîtres

2715, Ch. de la Côte-St-Catherine  
Montréal, Québec, H3T 1B6  
(514) 735-4881

Baccalauréat ès Sciences  
Majeur en éducation  
Mineur en enseignement pré-scolaire et primaire  
(93 unités)



# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

D'ici six mois

## L'OTAN définira un « concept global » pour négocier le désarmement conventionnel

d'après l'Agence France-Presse

BRUXELLES — Pour leur dernière réunion avant la fin des huit années de l'ère Reagan, les pays de l'Alliance Atlantique ont mis le désarmement conventionnel à l'ordre du jour en Europe, mais à leurs conditions et sans renoncer à l'arme nucléaire.

Prenant au mot le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui avait annoncé mercredi une spectaculaire réduction des troupes soviétiques stationnées en Europe, les 16 ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN l'ont invité à aller plus loin, pour « parvenir à un ordre pacifique juste et durable en Europe » fondé sur un équilibre des forces militaires.

Ils se sont par ailleurs donné jusqu'au printemps 1989 pour définir, lors du sommet des chefs de gouvernement, qui sera vraisemblablement organisé pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN, ou lors de leur prochaine réunion ministérielle les 8 et 9 juin à Londres, le « concept global » qui doit leur servir de référence dans les futures négociations sur le désarmement conventionnel, mais aussi chimique et nucléaire.

La question de la modernisation des armes nucléaires à courte portée (SNF, moins de 500 km) et surtout du remplacement par l'OTAN de ses 88 batteries de missiles sol-sol Lance (110 km de portée), qui a bloqué le débat sur le concept global depuis plus d'un an, n'a cependant pas été abordée au cours de ce Conseil de l'Atlantique-Nord, selon des sources diplomatiques.

La RFA est réticente devant une mesure qui la concernerait directement, puisqu'elle serait aux premières loges d'un conflit éventuel.

Les États-Unis, comme l'a rappelé le secrétaire d'État George Schultz à l'issue des deux jours de travaux du Conseil de l'Atlantique-Nord, sont au contraire plus que jamais en faveur d'une décision positive et rapide.

Quant à savoir si ce différend pouvait être aggravé par la perception que la menace militaire soviétique s'estompe en raison des initiatives de M. Gorbatchev, le secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Woerner, a estimé que le rapport de forces resterait trop défavorable à l'Alliance pour qu'elle se passe de la dissuasion nucléaire.

Pour sa part, M. Schultz a souligné que si les décisions du président soviétique se concrétisaient, le Pacte de Varsovie maintiendrait néanmoins son avantage dans toutes les catégories d'armements conventionnels: « Le ratio passerait de 2,99 à 1 à 2,91 à 1 pour le nombre de divisions déployées, de 2,76 à 1 à 2,18 à 1 pour les tanks, de 2,3 à 1 à 1,74 à 1 pour l'artillerie, de 3,2 à 1 à 3 à 1 pour les avions de combat. »

De source diplomatique française, on fait observer que « l'URSS ne retirera que 50.000 hommes de trois pays de l'Est — la RDA, la Hongrie et la Tchécoslovaquie — alors qu'elle en stationne 400.000 en RDA seule ».

Quand M. Gorbatchev renonce à une partie de l'arsenal soviétique, estiment les ministres dans le communiqué final, il « reconnaît implicitement le point de vue que nous défendons depuis longtemps, à savoir que l'élimination du déséquilibre des forces conventionnelles » est la condition de la détente en Europe.

En fait, a déclaré jeudi le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, « on ne change pas une formule gagnante ». Un an après la signature à

Washington du traité INF sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires, la doctrine de l'OTAN fondée sur le couple détente-dissuasion reste valable, estime-t-il.

Aux négociations sur la réduction des armes conventionnelles et la stabilité en Europe (CST), dont ils souhaitent « l'ouverture dès que possible », les Alliés proposeront dans un premier temps une diminution de moitié du nombre total des chars, des transports de troupes blindés, et de l'artillerie lourde déployés par les deux alliances.

Leur objectif, expliquent-ils, est de retirer au Pacte de Varsovie sa capacité de « lancer des attaques éclair ou des offensives de grande envergure ».

Par ailleurs, M. Ronald Reagan a indiqué jeudi soir, lors de sa dernière conférence de presse à titre de président des États-Unis, que son pays n'était pas prêt à procéder à une réduction unilatérale de ses forces en réponse à celle des forces soviétiques annoncée mercredi par M. Mikhaïl Gorbatchev.

« Nous sommes toujours en dessous d'eux (les Soviétiques) », a déclaré M. Reagan. Il a estimé que le numéro un soviétique était sincère dans ses intentions de réduire l'appareil militaire de son pays, mais a ajouté que la décision de M. Gorbatchev laissait au Pacte de Varsovie « une supériorité dans le montant d'armes conventionnelles qu'il détient ».

Il s'est opposé pour cette raison à une réduction des dépenses militaires américaines en réponse à l'initiative soviétique. « Il reste de la place pour des négociations », a-t-il ajouté en référence à la réduction des armes conventionnelles.

## À la suite du séisme de mercredi La communauté arménienne du Canada organise des secours

Renée Rowan

LA COMMUNAUTÉ arménienne de Montréal joint ses efforts à toutes les autres communautés arméniennes du Canada et de partout à travers le monde pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre qui a ravagé, cette semaine, la république d'Arménie soviétique faisant plus de 100.000 morts et laissant des milliers de blessés et de sans-abri.

Déjà, les communautés arméniennes de Montréal, Toronto et Cambridge (Ont.) ont commencé à recueillir des médicaments, des aliments non périssables ou concentrés, des vêtements. Dès demain, un premier avion d'Aeroflot, « bien plein », s'envolera de Mirabel pour la capitale de l'Arménie soviétique, Erevan, a déclaré, hier, en conférence de presse, M. Sahag Topalian, représentant du Conseil des droits arméniens du Canada. Un deuxième avion devrait partir aussi chargé jeudi, le 15 décembre.

Pour le moment, ce sont les soins médicaux qui pressent le plus. On a besoin d'antibiotiques, de calmants, de seringues jetables, de contenants de sang (sacs en plastique individuels), de substituts de sang, des instruments chirurgicaux et de la soie.

Mais, comme il fait aussi très froid dans ce pays, on demande des vêtements chauds, des couvertures de laine, des sacs de couchage, des chaussures.

Les personnes qui veulent venir en aide aux victimes de « l'apocalypse » d'Arménie, doivent aller porter elles-mêmes leurs dons dans les centres communautaires arméniens de Montréal (pour renseignements, tél.: 331-5777).

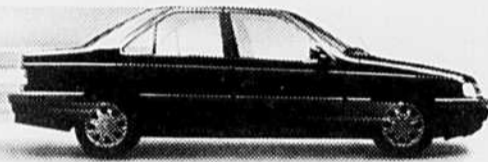
Le Canada a annoncé hier qu'il allait verser \$ 42.000 (US) pour des secours d'urgence, montant qui se rapproche des \$ 50.000 versés par les États-Unis. Ces fonds seront acheminés immédiatement à l'ambassade canadienne à Moscou qui les utilisera pour répondre rapidement aux appels des organisations d'assistance humanitaire telles que l'Alliance soviétique des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, indique un communiqué de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

M. Topalian a indiqué hier que l'on avait un urgent besoin de machinerie et d'équipement de toutes sortes pour nettoyer les régions dévastées et retirer au plus tôt les débris.

Les difficultés de transport régulier de vivres et autres denrées à Erevan et l'impossibilité d'évaluer exactement les besoins d'un désastre d'une telle envergure rendent l'aide financière urgente et nécessaire, a ajouté M. Viken Tufenkjian, président du Comité national arménien du Québec, lançant un appel au public.

Les personnes intéressées à faire des dons peuvent libeller leur chèque à l'ordre du Fonds de secours pour l'Arménie. Les dons sont recueillis dans les centres communautaires arméniens, les succursales de la Banque Toronto-Dominion partout au Québec, et dans les succursales de la Banque Impériale du Canada, en Ontario. Les dons sont déductibles d'impôt.

Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a fait parvenir à la communauté arménienne de Montréal, qui compte environ 30.000 personnes, un message de sympathie offrant son soutien aux efforts de secours. « Nous comptons demander à la Ville de désigner des lieux de collectes facilement accessibles à l'ensemble des Montréalais », a mentionné M. Tufenkjian.



ÉTAIT UN DES POSTES LES PLUS CONVOITÉS. JE NE SAIS PLUS COMBIEN IL Y AVAIT DE CANDIDATS. L'ENTREVUE S'ÉTAIT BIEN PASSÉE. MAIS IL EST REVENU SUR UN DÉTAIL DE MON CV. "VOUS AVEZ DÛ ÊTRE UN DES PREMIERS À AVOIR UNE 405. ÊTES-VOUS PRÊT À COMMENCER LUNDI PROCHAIN? »

LA PEUGEOT 405. VOITURE DE L'ANNÉE SELON 54 DES 57 CRITIQUES AUTOMOBILE LES PLUS RÉPUTÉS D'EUROPE. OFFERTE À PARTIR DE 22 600 \$.



PEUGEOT 405. LA NOUVELLE CLASSE.

PEUGEOT CENTRE EST, 4747 JEAN-TALON E., ST-LÉONARD 729-9494 — PEUGEOT CENTRE OUEST, 5055 RUE PARÉ, MONTRÉAL 733-6151 — PEUGEOT LESSARD, LES HALLES DE L'AUTOMOBILE, CHARLESBOURG 623-5472  
PEUGEOT DE LAVAL, 1740 BOUL. LABELLE, CHOMÉDEY 681-3380 — PEUGEOT RIVE-SUD, 5410 GRANDE ALLÉE, ST-HUBERT 676-1883 — VALOIS & FRÈRES AUTO INC., 125 BOUL. LEMIRE OUEST, DRUMMONDVILLE 478-8148

Un bon conseil

**Faites vérifier votre tension artérielle**

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

**MIKADO**  
CUISINE JAPONAISE  
Sushi bar • Traiteur

1731 St-Denis • 368 Laurier O.  
Montréal, Qc • Montréal, Qc  
H2X 3K4 • H2V 2K7  
(Salon Tatami) (Nouveau)  
844-5705 • 279-4809

**CRÈCHES**  
10% de remise  
sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille  
60, Notre-Dame O., Montréal  
845-3194

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## L'ONU réaffirme ses préoccupations devant les violations des droits humains

d'après l'AFP et Reuter

L'ASSEMBLÉE générale de l'ONU a réaffirmé ses préoccupations devant les violations des droits de l'homme en Afghanistan, au Chili, en Iran et au Salvador en adoptant une série de résolutions examinées au cours de ses travaux de commission.

Au total, l'Assemblée a adopté dans la nuit de jeudi à vendredi plus d'une cinquantaine de résolutions relevant du domaine social humanitaire et allant des violations flagrantes des droits de l'homme à la promotion de la femme, en passant par la lutte contre l'apartheid, le problème de la torture et l'aide aux personnes déplacées dans un certain nombre de pays.

Elle a aussi décidé de donner le coup d'envoi, aujourd'hui, à l'occasion de la commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, d'une campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme.

La résolution sur l'Iran, qui exprime les profondes préoccupations de l'Assemblée devant les allégations nombreuses et détaillées de violations des droits de l'homme dans ce pays, a été adoptée par 61 voix contre 25 et 44 abstentions.

Elle décide de maintenir l'Iran sous surveillance dans le domaine des droits de l'homme et appelle les autorités iraniennes à coopérer avec le rapporteur spécial de l'ONU chargé d'étudier la situation.

La résolution sur l'Afghanistan qui dénonce les violations persistantes des droits de l'homme dans ce pays, malgré certains progrès constatés, a été approuvée par consensus.

Dans une troisième résolution, l'Assemblée a appelé le gouvernement chilien à engager le dialogue avec l'opposition pour faciliter le plein rétablissement de la démocratie et mettre fin de sérieuses violations des droits humains.

Le texte a été adopté par 97 voix contre une (le Chili) et 45 abstentions. Le texte sur le Salvador enfin, a été adopté par consensus. L'Assemblée a noté que le gouvernement de ce pays restait acquis à une politique de respect des droits de l'homme, bien qu'il ait rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de cette

politique. Elle manifeste son inquiétude devant l'accroissement des violations des droits humains et appelle une reprise du dialogue entre le gouvernement et l'opposition armée.

Par ailleurs, les prix Nobel de la Paix, André Sakharov et Lech Walski, sont arrivés hier à Paris pour participer aujourd'hui aux cérémonies de commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'invitation du président François Mitterrand.

L'académicien soviétique venait des États-Unis, où il vient de séjourner cinq semaines à Boston pour son premier séjour à l'étranger, tandis que le président de Solidarité arrivait de Pologne, pour son premier voyage en dehors des frontières polonaises depuis l'instauration de l'état de siège dans le pays en décembre 1981 et l'interdiction du syndicat Solidarité.

Les deux hommes, qui ne se sont jamais rencontrés, seront reçus aujourd'hui séparément par le président François Mitterrand et par son premier ministre Michel Rocard.

Il participera en fin d'après-midi à la cérémonie solennelle de commémoration en présence du secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, qui aura reçu le jour même le prix Nobel de la paix au nom des forces de l'ONU.

Cette cérémonie aura lieu au Palais de Chaillot (centre de Paris), dans le bâtiment où fut proclamée en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au palais de l'UNESCO à Paris, se déroule parallèlement depuis jeudi un colloque sur « les droits de l'homme et les exclus » où les organisations non gouvernementales (ONG) des Nations unies examinent aux côtés de personnalités et de simples citoyens les obstacles concrets à l'application de la Déclaration universelle, 40 ans après sa promulgation.

De son côté, le pape Jean-Paul II a déclaré hier dans une lettre envoyée à l'ONU que les droits élémentaires de millions de personnes étaient menacés dans le monde.

« Il s'avère indispensable que les responsables de la vie publique agissent avec une détermination renouvelée afin que les États garantissent à leurs citoyens la jouissance effective des droits humains », dit le souverain pontife, tout en félicitant

l'ONU pour ses efforts en ce domaine.

« Comment ne pas constater, en effet, qu'aujourd'hui encore des centaines de millions d'êtres humains voient constamment menacés leurs droits à la vie, à la liberté, à la sécurité », ajoute-t-il dans son message, rédigé en français.

Au Paraguay, les mouvements d'opposition au président Alfredo Stroessner ont maintenu un défilé en faveur des droits de l'homme aujourd'hui, malgré l'interdit du gouvernement et l'arrestation de 25 de leurs dirigeants.

« Notre marche aura lieu, même si le gouvernement a dit qu'il la réprimait d'une poigne de fer, car nous sommes dans nos droits », a déclaré hier Miguel Abdon Saguier, un des organisateurs. Le peuple du Paraguay souffre de cette dictature depuis 34 ans et le moment est venu de descendre dans la rue et de parler pour défendre notre droit de vivre en démocratie et en liberté ».

Une trentaine d'organisations et mouvements d'opposition, y compris des syndicats, des groupes de défense des droits de l'homme et des personnalités politiques ont prévu une messe en plein air aujourd'hui devant la cathédrale d'Asuncion, suivie d'un défilé d'un demi-kilomètre jusqu'au bureau local de l'ONU.

Mardi, Mercredi et Jeudi, la police a arrêté 25 dirigeants d'opposition, dont Domingo Laino, chef du principal parti d'opposition, le Parti libéral radical authentique. Jeudi soir, les opposants arrêtés ont été transférés à la Garde de sécurité, unité militaire basée dans la banlieue d'Asuncion, où ils maintenus au secret.



**Canadien honoré**  
L'Organisation des Nations unies a remis jeudi un prix spécial au Canadien John Humphrey, signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée il y a 40 ans aujourd'hui.

## DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME Montréal célèbre le 40<sup>e</sup> anniversaire

Paul Cauchon

C'EST aujourd'hui que sera célébré de par le monde le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption par les Nations unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'événement ne passera pas inaperçu au Québec, alors qu'Amnistie internationale organise dans une quarantaine de lieux publics (principalement des bars) un « 5 à 7 » de sensibilisation.

À Montréal l'événement se tiendra au Métropolis (59, Sainte-Catherine est). Des artistes viendront dire leur attachement à cette cause et d'anciens prisonniers d'opinion viendront témoigner.

La chaîne de télévision Musique Plus (câble 20) diffusera à compter de 19 h le dernier concert de la tournée *Human Rights Now*, qui était présenté à Buenos Aires le 15 octobre (diffusion sur écran géant dans les bars participants au Québec en collaboration avec Amnistie). On estime qu'un milliard de personnes de par le monde verront ce soir le concert, diffusé en même temps par de nombreux télédiffuseurs de par le monde.

La tournée mettait en vedette Bruce Springsteen, Sting, Peter Gabriel, Tracy Chapman et Youssou N'Dour.

Pour sa part la Commission des droits de la personne organise demain soir à Montréal un souper-bénéfice en hommage à la Ligue des Droits et libertés, qui célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire au Canada.

Près de 300 personnes (personnalités politiques, sociales, culturelles) participeront au souper, et les bénéfices de cette soirée à \$ 100 le couvert seront remis à la

Fondation Léo-Cormier, mise sur pied par la Ligue afin de susciter des projets éducatifs dans le domaine des droits et libertés.

La Commission remettra à la Ligue un prix « Droits et libertés », probablement appelé à devenir annuel. La Ligue des droits et libertés tenait également hier soir un débat public sur l'Afrique du Sud, où les droits de l'homme sont bafoués.

Le Mouvement canadien pour une fédération mondiale organise également aujourd'hui de 14 h 30 à 20 h une journée-conférence suivie d'un souper. On présentera un panel sur les progrès des droits de l'homme depuis 40 ans, avec la présence du député Warren Allmand et de plusieurs personnalités. L'activité, bilingue, est suivie d'un souper-buffet chinois et d'une soirée de danses ethno-folkloriques. Au Centre Uni de la communauté chinoise situé au 1001, Saint-Dominique (entrée \$ 15).

Carrefour international organise aussi une exposition de photos sur les droits humains, présentée au métro Berri/UQAM en collaboration avec plusieurs organismes. L'exposition se continue jusqu'au 22 décembre. Et depuis hier, le drapeau des Nations unies ainsi que le drapeau d'Amnistie internationale sont hissés au mât de l'hôtel de ville de Montréal.

Signalons également qu'Amnistie et l'UQAM proposent ce soir et demain à 21 h au Caf'Tiers (4837, du Parc) le tour de chant de Catherine Marchand, dans une soirée-bénéfice au profit de la Table de concertation de Montréal pour les réfugiés. Mme Marchand chantera des oeuvres de Barbara, de Billie Holiday, des poètes Gilbert Langevin et Michèle Lalonde, de Danielle Mesia, etc. (entrée \$ 5).

## NEUF MORTS, 19 BLESSÉS

# Israël frappe le quartier général du Front populaire pour la libération de la Palestine

JÉRUSALEM (AP) — Neuf morts, 19 blessés, tel est le bilan d'une opération de commando de l'armée israélienne par air, terre et mer, lancée hier avant l'aube contre le QG du Front populaire pour la libération de la Palestine-commandement général (FPLP-CG, pro-syrien) au Liban.

Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Don Shomron, a précisé le bilan de ce raid qui a donné lieu à des affrontements et a duré neuf heures: côté israélien, un officier tué et trois autres blessés; dans les rangs des maquisards: huit morts, 16 blessés. Il n'y a pas de prisonniers faits dans l'un ou l'autre camp.

Quatre soldats israéliens, qui avaient été encerclés après avoir été séparés de leur unité, ont pu être se-

courus un peu plus tard par des hélicoptères de Tsahal.

Le secrétaire d'État américain George Shultz s'est déclaré surpris, à l'issue d'une réunion de l'OTAN à Bruxelles, de l'opération israélienne. « Je pensais que cette fois les Israéliens avaient tiré les leçons (du passé) quant à l'envoi de troupes très loin à l'intérieur du Liban. Cela n'a pas marché auparavant et je suis surpris ».

Le général Shomron a expliqué lors d'une conférence de presse pourquoi le FPLP-CG d'Ahmed Jibril avait fait l'objet de représailles israéliennes: « Il prépare tout le temps des incidents et nous avons ressenti la nécessité d'attaquer son camp où un grand nombre d'incidents de cette organisation sont planifiés et orga-

nisés contre nous », a-t-il dit.

La dernière incursion israélienne d'envergure au Liban remonte à 2 mai. Environ 1.500 soldats israéliens et leurs alliés de l'Armée du Liban Sud (ALS) avaient alors conduit pendant 48 heures une « opération loi et ordre » au Sud-Liban, à la suite d'infiltrations répétées de fedayin par la frontière Nord. Trois Israéliens et 40 maquisards avaient été tués lors de cette opération, la plus importante hors de la zone-tampon israélienne depuis 1986.

Le raid d'hier s'est déroulé près d'un monastère maronite au-dessus du village de Naameh, à 15km au Sud de Beyrouth et à 80 km au Nord de la frontière israélienne.

Selon des informations libanaises, des chasseurs israéliens ont bombardé à plusieurs reprises des bases de la guérilla pendant le sauvetage des quatre soldats, laissés volontairement en arrière en raison de la levée du jour qui aurait mis en danger le reste des forces de Tsahal, a expliqué le général Shomron.

Le nombre de soldats ayant participé à l'opération punitive, qui a commencé avant minuit jeudi, n'a pas été précisé.

## RETRAIT DU PROJET DE LOI 37

Monsieur Robert Bourassa  
Premier Ministre  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous demander de retirer le projet de loi 37.

Nous croyons avec une partie importante de la population, que la réforme de l'aide sociale proposée par votre gouvernement aura pour principales conséquences d'appauvrir un grand nombre des personnes assistées sociales et d'accroître les contrôles souvent discriminatoires à l'égard de l'ensemble des bénéficiaires.

Bien que l'intention proclamée de la réforme soit de sortir les personnes assistées sociales de la trappe de la pauvreté, force nous est de constater que le programme proposé dans le projet de loi 37 ne correspond pas à cette visée.

Non seulement l'établissement d'un nouveau seuil de pauvreté permettrait de justifier la diminution des barèmes d'aide, mais les personnes assistées sociales jugées aptes au travail verront leurs prestations de bases sérieu-

sement réduites sans pourtant que votre gouvernement s'engage au développement d'une politique de plein emploi, ou qu'il puisse garantir la mise en place des programmes d'employabilité nécessaires pour accueillir ces bénéficiaires. De plus, selon le projet de loi, les prestataires qui travaillaient dans un programme d'intégration au travail ne seront pas protégés par les lois régissant les conditions de travail.

Par ailleurs, le projet de loi introduit de nouveaux contrôles qui porteront atteinte à la vie privée. Les personnes assistées sociales sont déjà soumises à de multiples contrôles. Faits et gestes de la vie privée peuvent être questionnés sous le moindre prétexte.

Les femmes assistées sociales, déjà particulièrement harcelées en vertu de la notion de « vie maritale » verront maintenant le ministre de la sécurité du revenu intervenir encore plus directement dans leur vie à un point tel

que l'on a pu parler de « mise en tutelle » des assistées sociales.

Certes, le projet de loi accorde en théorie la parité aux jeunes de moins de trente ans mais diverses mesures, telles la contribution alimentaire des parents et la pénalité pour le partage du logement, viennent la restreindre considérablement.

Nous croyons que le projet de loi 37 est contraire à plusieurs dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, comme l'a d'ailleurs affirmé la Commission des droits de la personne. Le gouvernement du Québec ne peut agir au mépris des droits garantis à tous les citoyens du Québec.

Un choix de société s'évalue d'après le sort fait aux plus pauvres. Nous ne pouvons accepter le choix de société que propose le projet actuel de réforme de l'aide sociale. C'est pourquoi nous vous demandons de retirer le projet de loi 37.

- Ginette Busque, Présidente - Fédération des femmes du Québec
- Lorraine Pagé, Présidente - Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- Aura Bizzari, Coordinatrice - Collectif des femmes immigrantes
- Julien Harvey, Directeur - Centre Justice et Foi
- Louis Mahoux, Président - Inst. de recherches appliquées sur le travail (IRAT)
- Paul Bélanger, Directeur-gén. Inst. de recherches appliquées sur le travail (IRAT)
- Simone Monet-Chartrand, Auteure
- Michel Chartrand, Président - Féd. d'aide aux travailleurs accidentés (FATA)
- Esther Désilets, Directrice-gén. - Inst. can. d'éducation des adultes (ICEA)
- Fredric Leseman, Dept. de travail social, UQAM

## PALESTINE

# L'ONU n'a pas arrêté le calendrier du débat

d'après l'Agence France-Presse

LE CALENDRIER du débat sur la question palestinienne qui doit avoir lieu la semaine prochaine au siège de l'Organisation des Nations unies à Genève n'est pas encore définitivement fixé, a-t-on appris hier soir de sources diplomatiques informées.

Ce débat s'ouvrira mardi matin par un discours du président sénégalais du comité des droits inaliénables du peuple palestinien, suivi d'une intervention du rapporteur maltais.

Un orateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui pourrait être le président de cette organisation, M. Yasser Arafat, prendra la parole devant l'assemblée générale en début d'après-midi, a précisé hier un porte-parole de l'ONU.

Toutefois, dans les milieux diplomatiques informés on soulignait hier soir que M. Arafat ne pourrait intervenir finalement que mercredi pour ne pas laisser retomber l'intérêt des travaux.

Pour le moment, plus de 70 orateurs sont inscrits pour les journées de mardi et mercredi de ce débat prévu en principe jusqu'à jeudi.

De son côté, le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, s'est déclaré hier à Oslo très inquiet de la situation « explosive » au Moyen-Orient.

« Je lance un appel sérieux et désespéré à toutes les parties concernées pour qu'elles montent de la modération », a poursuivi M. Perez de Cuellar lors d'une conférence de presse tenue peu après son arrivée

dans la capitale norvégienne où il doit recevoir aujourd'hui le Prix Nobel de la Paix 1988 attribué aux forces de maintien de la paix de l'ONU.

Trop peu d'efforts, a-t-il poursuivi, sont faits en direction d'un accord de paix au Moyen-Orient. Il a relevé à cet égard le refus opposé par les États-Unis à la demande de visa présentée par le chef de l'OLP.

À Washington, le président Ronald Reagan n'a pas fermé la porte jeudi soir à un éventuel dialogue avec le chef de l'OLP mais a souligné que ce dernier ne remplissait toujours pas les conditions posées par Washington.

« Cela dépend de lui, a dit le président américain lors d'une conférence de presse, nous sommes prêts à le rencontrer et à parler avec lui, et je suis sûr que les Israéliens le seraient aussi, quand, une fois pour toutes, il sera clair qu'il est prêt à reconnaître le droit d'Israël d'être une nation, qu'il est prêt à négocier au nom des Palestiniens pour leur obtenir une patrie ».

À la question de savoir quel était le seuil que n'avait pas encore franchi M. Arafat vers la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël, M. Reagan a répondu: « Nous sommes encore en train d'analyser (ses déclarations de Stockholm) ».

M. Arafat avait déclaré mercredi à Stockholm que le Conseil National Palestinien, parlement de l'OLP, avait accepté « deux États, un État juif et un État palestinien ».

## CÔTE D'AZUR

Cannes - Antibes - Villefranche

Séjour de 2 semaines en condominium

A partir de

# 898\$\*

Le forfait comprend transport aérien de Montréal à Nice, l'hébergement en appartement 2 pièces avec kitchenette équipée de cuisinière, four, réfrigérateur et lave-vaisselle. Le ménage est fait en cours de séjour.

Contactez votre agent de voyages pour plus de détails.

Frais de service inclus.

\* Prix par personne, base double. Détenteur d'un permis du Québec.

## ANTILLES FRANÇAISES

POINTE-À-PITRE OU FORT-DE-FRANCE

A partir de

# 398\$\*

Départ et retour les vendredis de Montréal à Pointe-à-Pitre ou Fort-de-France.

Contactez votre agent de voyages pour plus de détails.

\* Taxes d'aéroport en sus. (Nombre de siège limité)

Détenteur d'un permis du Québec.



# Loi 101: bien des allophones glisseraient vers la neutralité.

## On ne peut plus prétendre que « la communauté anglophone se défendra jusqu'au dernier Italien », commente le député Sirros

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

LES COMMUNAUTÉS culturelles pourraient, dans le débat sur l'affichage, accepter de faire preuve de compréhension envers la communauté francophone. Elles pourraient accepter qu'on restreigne l'utilisation de leurs langues dans l'affichage commercial... à la condition toutefois qu'on sache leur rendre la main.

C'est du moins ce que croit le député libéral Christos Sirros qui espère qu'à l'occasion de ce débat le gouvernement Bourassa et les Québécois francophones dans leur ensemble lanceront les signaux que les groupes ethniques attendent.

Ce débat sur l'affichage, a expliqué hier dans une entrevue au DEVOIR le député de Laurier, est un point tournant. Il peut être « porteur de beaucoup d'optimisme » quant à l'intégration des communautés culturelles à la majorité francophone. Toutefois, si on n'y prend garde, prévient-il, il y a risque de les pousser vers la communauté anglophone.

Le comportement des communautés culturelles a changé beaucoup depuis le début des années 70. On ne peut plus prétendre, affirme le député, que « la communauté anglophone se défendra jusqu'au dernier Italien » comme avait lancé certain député lors du débat sur la loi 22. Il n'y a plus deux communautés linguistiques, l'anglophone et la francophone, mais trois, pense M. Sirros.

Dans le débat sur l'affichage, les groupes ethniques seront portés à se placer généralement en retrait du débat, prévient le député. C'est d'abord un débat entre francophones et anglophones, entre les deux peuples fondateurs qui s'affrontent sur une question dont la portée symbolique

est très grande, fait-il valoir, ajoutant qu'il y a une polarisation à laquelle on préfère échapper.

Dans la communauté grecque dont est issu M. Sirros, certains se sont assimilés à la minorité anglophone. Ce sont surtout ceux qui sont venus avec les premières vagues d'immigration. Les autres, plus jeunes, disent à propos de l'affichage: « C'est pas notre bataille... », raconte M. Sirros qui reprend ainsi les propos d'un autre député, qui affirmait plus tôt cette semaine: « Je suis allophone. La guerre anglais-français ne m'atteint pas ».

S'ils sont portés vers une certaine neutralité, les groupes ethniques ne veulent surtout pas écopier au passage, dira M. Sirros qui souligne que déjà les groupes ethniques ont subi les contrecoups de la bataille linguistique et qu'ils ne peuvent utiliser leur langue dans l'affichage commercial à cause de l'interdiction de l'anglais.

Cette restriction, les communautés culturelles sont prêtes à l'accepter. Il faudra toutefois qu'on leur demande de faire preuve de compréhension et qu'en contrepartie la communauté francophone leur offre son appui, reconnaît-il.

Ce débat sur l'affichage peut être

le point de départ d'une alliance entre la majorité francophone et les groupes ethniques, pense M. Sirros. Celui-ci ne s'attend pas à ce que des gestes soient posés dès les prochains jours, dans le cadre du débat d'urgence à l'Assemblée nationale, mais après. Il faudra qu'il y ait alors des gestes concrets qui soient posés, qu'on dépasse les discours, qu'on « opérationnalise » l'ouverture face aux communautés culturelles.

Ce que les communautés ethniques attendent, c'est plus que la reconnaissance de leur folklore, dit le député. Le folklore, elles peuvent s'en occuper elles-mêmes. C'est plutôt, la reconnaissance de la spécificité des communautés culturelles. Ce sont des moyens aussi de s'intégrer. S'intégrer et non s'assimiler, précise M. Sirros.

Une des grandes lacunes est l'absence de pôles d'attraction pour favoriser cette intégration, note M. Sirros. Ce n'est pas en vain que la minorité anglophone exerce une si forte attraction à l'endroit des immigrants lorsqu'on sait que dans les hôpitaux anglophones ceux-ci trouvent des interprètes. Ce n'est pas que des services qu'il faut leur offrir, mais des services adaptés à leurs besoins particuliers, dit-il.

# Tollé contre la mutilation du dernier des grands boisés de Ville de Laval

**Louis-Gilles Francoeur**

VILLE DE Laval fait face à une levée de boucliers à travers la province en raison de son intention de construire un centre communautaire dans le boisé Papineau, un projet qui aurait notamment pour effet de tuer dans l'oeuf un projet de Maison de l'Environnement dans cette ville.

En effet, deux ministres, MM. Clifford Lincoln, de l'Environnement, et Albert Côté, des Forêts, neuf associations ainsi que le créateur de l'homme qui plantait des arbres », M. Frédéric Back, ont pris ouvertement position récemment contre le projet du maire Ulysse Lefebvre, qui provoquera le débilement de 40.000 nouveaux pieds carrés de dernier grand boisé de cette région urbaine.

L'Association pour la conservation du boisé Papineau (ACBP) a pour sa part lancé en 1985 un projet de Maison de l'environnement, qu'elle veut construire à ses frais sur un terrain vacant, en même temps qu'elle

proposé un aménagement global des parties éparpillées du boisé. Du côté de la ville, on laisse entendre officiellement que ce projet n'a aucun avenir puisque la Fondation québécoise en environnement en parraîne un, similaire, pour la métropole depuis deux ans.

Depuis que le maire Lefebvre a introduit un règlement d'emprunt de \$ 3.5 millions pour son centre communautaire à l'intérieur du boisé, l'opposition n'a cessé de grandir. La commission scolaire des Écotes et le Réseau scolaire Chomedey de Laval ont appuyé le projet de l'ACBP.

L'abattage de 40.000 pieds carrés de ce qui reste du boisé Papineau a suscité des protestations de la Société internationale d'arboriculture, de l'Association forestière du Québec, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, de l'Association des biologistes du Québec, du Jardin botanique de Montréal, de la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent ainsi que des étudiants en biologie de l'Université de Montréal.

# Le PQ rabroue Bourbeau

QUÉBEC (PC) — L'opposition péquistre trouve « injustifiable » l'attaque du ministre de la Main-d'œuvre André Bourbeau contre le président de la Commission des droits de la personne Jacques Lachapelle.

« Le ministre doit se rétracter et retirer sans ambages ses propos injurieux », a dit hier à l'Assemblée nationale le député Claude Filion.

La veille, M. Bourbeau s'en était pris au président de la Commission pour son opposition à la réforme de l'aide sociale et aux visites à domicile des agents du ministère.

M. Filion a rappelé que, contrairement à ce que dit le ministre, la Commission des droits de la personne n'est pas un « organisme gouvernemental » soumis à l'exécutif mais relève de l'Assemblée nationale qui en élit le président.

« La Commission a le devoir de donner son opinion si elle juge qu'un projet de loi est incompatible avec le respect de la vie privée qui est un droit reconnu par la Charte », a dit le député Filion.

M. Bourbeau a répliqué que les visites à domicile des agents d'aide sociale avaient été jugées comme respectant les droits de la personne dans un jugement rendu l'an dernier par la Cour supérieure.

Le député péquiste de Maisonneuve, Mme Louise Harel, l'a cependant rabroué: « Le ministre omet délibérément d'ajouter que ces visites à domicile étaient légales selon le jugement du tribunal à condition d'être effectuées avec le consentement des bénéficiaires », a dit Mme Harel.

# Quand vous avez besoin de quelqu'un...

## Mission Old Brewery supporter l'Appel annuel 1989



Nous avons aidé des hommes sans abri et démunis qui avaient besoin de quelqu'un vers qui se retourner et ce depuis près de 100 ans. Leurs nombres grandissent et leurs âges deviennent d'une façon alarmante plus jeunes.

Pour quelques uns des plus vieux, hommes plus frêles, la vie est une navette entre la Mission et salles d'hôpitaux. Quelquefois effrayés de mourir seuls mais, plus souvent, simplement incapables de s'offrir ou de pouvoir vivre seuls, ils survivent jour après jour avec un genre de désespoir silencieux. D'autres hommes, plus jeunes mais également désespérés, cherchent des moyens pour recouvrer leurs vies brisées.

À la mission, ils trouvent une simple bienvenue. Nous leur offrons confort, nourriture et habillement. Nous obtenons aide médicale pour ceux qui en ont besoin.

Comme ces hommes ont besoin de nous, ainsi nous avons besoin de vous en retour. Nous avons besoin de votre généreux support. Sans celui-ci, nous ne pouvons rien leur offrir.

### La mission a besoin de \$500,000 pour pouvoir poursuivre son oeuvre humanitaire en 1989.

Support à la Mission Old Brewery  
Souscription annuelle 1989  
Boîte postale 1445, Place d'Armes, Montréal, Qué. H2Y 3K8  
Tél: 866-6591

# Vague d'anglais à Marine Industrie

QUÉBEC (PC) — L'Office de la langue française a été saisi d'une plainte concernant l'utilisation de la langue anglaise au chantier maritime de la MIL Davie à Lauzon, a confirmé hier le ministre Rivard.

Interrogé par Jean Garon, il a expliqué que l'Office va procéder à un examen de la situation. « Il y a une plainte et je demande à l'Office de la langue française de me poser un diagnostic. Je verrai par la suite s'il y a un traitement », a dit le ministre.

# AVIS PUBLICS

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ENTREPRISES MICHEL FERLAND INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4092930.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COYLE TANNING COMPANY LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Maskinonge, le 14 novembre 1988, sous le numéro 132981.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES MEUBLES SOTOFÉ (1983) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 408413.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AT EASE APAREL J.R. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21 octobre 1988, sous le numéro 408415.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ORIJAN SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4092939.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OUTERPROFILE LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4092942.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES MODES L'ORA a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4092944.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PLACEMENTS DIGM BITTON INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4092947.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GUY LA-CHANCE FASHION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084417.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M.A. MAGNETIC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 septembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GUY LA-CHANCE FASHION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084417.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GEMMA HANDBAGS INC./GEMMA SACS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092938.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DELMAR RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17 octobre 1988, sous le numéro 4092936.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

# Voir aussi en pages A-6, B-9

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GRAVITY CLOTHING INC./LES VETEMENTS GRAVITY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 19 octobre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GRAVITY CLOTHING INC./LES VETEMENTS GRAVITY INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 19 octobre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGALIA PRET-A-PORTER INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 4084443.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SAL TAN LEATHERS INC./LES CURS SALTAN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Maskinonge, le 14 novembre 1988, sous le numéro 132980.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ELKIN VIA FRANCE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21 octobre 1988, sous le numéro 4084423.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ELKIN VIA FRANCE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21 octobre 1988, sous le numéro 4084423.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPERATOR SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 1545698 CANADA INC. trading under the name of BERNARD LEATHER a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084418.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPERATOR SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 1545698 CANADA INC. trading under the name of BERNARD LEATHER a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084418.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à REGATTA BLEU SPORTSWEAR INC./VETEMENTS DE SPORT REGATTA BLEU INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084417.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPERATOR SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 1545698 CANADA INC. trading under the name of BERNARD LEATHER a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084418.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

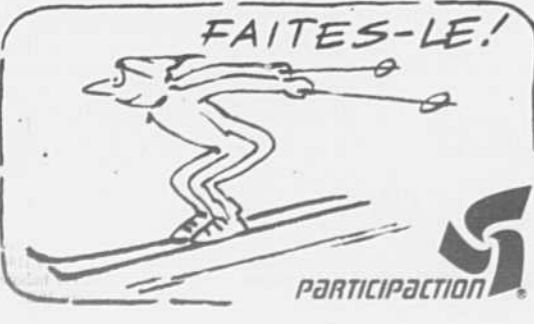
AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPERATOR SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 1545698 CANADA INC. trading under the name of BERNARD LEATHER a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084418.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPERATOR SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 1545698 CANADA INC. trading under the name of BERNARD LEATHER a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084418.

Ce 1er jour de décembre, 1988 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à OPERATOR SPORTSWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15 novembre 1988, sous le numéro 1545698 CANADA INC. trading under the name of BERNARD LEATHER a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 octobre 1988, sous le numéro 4084418.



DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8 Tél.: (514) 774-4300

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8 Tél.: (514) 774-4300

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8 Tél.: (514) 774-4300

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8 Tél.: (514) 774-4300

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8 Tél.: (514) 774-4300

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B8 Tél.: (514) 774-4300

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
UNIVERSITY OF OTTAWA  
FACULTÉ DES ARTS  
FACULTY OF ARTS

### PROFESSEUR ADJOINT

Le Département de géographie offre le doctorat dans les domaines de la géographie physique, de la géographie urbaine et du développement régional et des ressources naturelles. Un poste de professeur adjoint menant à la permanence est disponible à partir du 1er juillet 1989.

Le Département cherche une personne titulaire d'un doctorat et spécialisée dans le domaine du développement et des ressources naturelles, de préférence avec une expérience en télédétection reliée aux systèmes d'information géographique. La préférence sera accordée aux candidatures de spécialistes en systèmes d'information géographique pertinents aux domaines du Département. Le candidat ou la candidate devrait être bilingue (le français et l'anglais) et avoir fait la preuve de ses capacités de chercheur.

En conformité avec les exigences de l'immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université possède une politique d'égalité en matière d'emploi.

Les candidatures, accompagnées d'un c.v. et de trois lettres de références, devront être adressées au Directeur, Département de géographie, Université d'Ottawa, 165, rue Waller, Ottawa, (Ontario), K1N 6N5, avant le 28 février 1989.



Faculté des sciences sociales

### PROFESSEUR(E) ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE

#### POSTE: Spécialiste en psychométrie

##### DESCRIPTION DU POSTE:

- Enseignement aux niveaux prégradué et gradué en psychométrie et autres domaines connexes.
- Encadrement de la formation pratique et consultation en psychométrie.
- Réalisation autonome de recherche en psychométrie et direction d'étudiant(e)s aux trois cycles y compris la direction de thèses de doctorat, de mémoires et d'essais de maîtrise.
- Participation aux instances pédagogiques et administratives de l'École de psychologie.

##### CRITÈRES DE SÉLECTION:

- Doctorat en psychologie (Ph.D.) ou diplôme en psychologie équivalent
- Expérience dans les dimensions pratiques de la psychométrie.
- Expérience de recherche en psychométrie.
- Expérience d'enseignement en psychométrie.

#### POSTE: Spécialiste en psychologie du développement

##### DESCRIPTION DU POSTE:

- Enseignement aux niveaux prégradué et gradué recouvrant les approches multiples de la psychologie de l'enfant et autres domaines connexes.
- Réalisation autonome de recherche en psychologie du développement de l'enfant et encadrement d'étudiant(e)s aux trois cycles y compris la direction de thèses de doctorat, de mémoires et d'essais de maîtrise.
- Participation aux instances pédagogiques et administratives de l'École de psychologie.

##### CRITÈRES DE SÉLECTION:

- Doctorat en psychologie (Ph.D.) ou diplôme en psychologie équivalent
- Expérience de recherche en psychologie du développement de l'enfant.
- Expérience d'enseignement en psychologie du développement de l'enfant.
- Expérience de recherche dans les services d'intervention et de prévention offerts à l'enfance.

#### POSTE: Spécialiste en psychologie clinique

##### DESCRIPTION DU POSTE:

- Enseignement aux niveaux prégradué et gradué en psychologie clinique et autres domaines connexes.
- Encadrement de la formation pratique en psychologie clinique.
- Réalisation autonome de recherche en psychologie clinique et direction d'étudiant(e)s aux trois cycles y compris la direction de thèses de doctorat, de mémoires et d'essais de maîtrise.
- Établissement de contacts et de collaboration éventuelle avec des institutions pertinentes de la région de Québec.
- Participation aux instances pédagogiques et administratives de l'École de psychologie.

##### CRITÈRES DE SÉLECTION:

- Doctorat en psychologie (Ph.D.) ou diplôme en psychologie équivalent
- Expérience dans l'intervention clinique en milieu institutionnel, par exemple dans le réseau des Affaires sociales ou de la Justice.
- Expérience de recherche en psychologie clinique.
- Expérience d'enseignement en psychologie clinique.
- Admissible à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

#### POSTE: Spécialiste en psychologie expérimentale

##### DESCRIPTION DU POSTE:

- Enseignement au niveau gradué des statistiques avancées (notamment analyse multivariée) et au niveau prégradué en psychologie expérimentale.
- Réalisation autonome de recherche en psychologie expérimentale et direction d'étudiant(e)s aux trois cycles y compris la direction de thèses de doctorat, de mémoires et d'essais de maîtrise.
- Participation aux instances pédagogiques et administratives de l'École de psychologie.

##### CRITÈRES DE SÉLECTION:

- Doctorat en psychologie (Ph.D.) ou diplôme en psychologie équivalent
- Expérience de recherche en psychologie expérimentale
- Expérience d'enseignement et d'utilisation des statistiques avancées
- La préférence sera accordée aux candidat(e)s ayant de l'expérience de recherche et d'enseignement en psychologie expérimentale des processus cognitifs.

ENTRÉE EN FONCTION: le 1er juin 1989

##### CANDIDATURE:

Au plus tard le 15 février 1989. Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae, une description de leur expérience, de leur recherche en cours, de leurs intérêts de recherche future ainsi que deux lettres de référence à:

Gilles Kirouac  
École de psychologie  
Faculté des Sciences sociales  
Université Laval  
Québec G1K 7P4

## UNIVERSITÉ YORK

### COLLÈGE GLENDON

#### Département de mathématiques

Mise en concours d'un poste de professeur(e) adjoint(e) dans le Département de mathématiques. Ce poste est du type contractuel pour une durée de deux ans. Entrée en fonction: le 1er juillet 1989. **Conditions requises:** Doctorat en mathématiques. Haut niveau de compétence en français et en anglais. L'expérience de l'enseignement dans les deux langues est souhaitable. **Fonctions principales:** Recherche et enseignement de trois cours en mathématiques. **Salaire:** Conforme à la convention collective et selon expérience.

Envoyer lettre de candidature, curriculum vitae et trois lettres de recommandation à: Monsieur J.C. Bouhénic, Directeur, Département de mathématiques, Collège Glendon, Université York, 2275 avenue Bayview, Toronto, Ontario, M4N 3M6.

Date de clôture du concours: le 28 février 1989.

Conformément aux exigences d'immigration Canada, cette annonce d'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'université York applique une politique d'équité en matière d'emploi. Sont invités à se porter candidat(e)s les femmes et les hommes possédant les qualifications requises.

## UNIVERSITÉ YORK

### COLLEGE GLENDON

#### Département de science économique

Mise en concours d'un poste de professeur(e) adjoint(e) pouvant conduire à la permanence.

**Conditions requises:** Doctorat en Science économique (ou en voie d'achèvement — soutenance en 1989). Capacité d'enseigner et de publier en français et en anglais. Expérience de l'enseignement et de la recherche. Dossier de publications. **Fonctions:** Enseignement au niveau du 1er cycle, éventuellement au niveau des 2e et 3e cycles. Recherches. **Salaire:** Selon la convention collective et l'expérience. **Date d'entrée en fonction:** 1er juillet 1989. **Domaines de spécialisation recherchés:** Finances publiques, théorie monétaire, commerce international, et théorie macroéconomique.

Envoyer lettre de candidature, curriculum vitae à jour et trois lettres de recommandation à Madame Ann Kusssmaul, Directrice du comité de recrutement, Département de science économique, Collège Glendon, 2275 Bayview Avenue, Toronto, Ontario, M4N 3M6 (Bitnet: GL250034 & YUVENUS).

Date limite de candidature: 1er février 1989.

L'Université York applique une politique d'équité en matière d'emploi. Sont invité(e)s à se porter candidat(e)s les femmes et les hommes possédant les qualifications requises. Conformément aux exigences d'immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.



Université de Montréal

### Professeur à plein temps

Le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur en administration publique.

#### Fonctions

Enseignement aux trois cycles; encadrement des étudiants; recherche.

#### Exigences

Doctorat en science politique ou l'équivalent; aptitude à donner des enseignements généraux. La préférence sera accordée aux secteurs suivants:

- institutions administratives
- administration comparée
- administration régionale et locale
- finances publiques et administration budgétaire
- études quantitatives des phénomènes administratifs

#### Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction 1er juin 1989.

Les candidat(e)s doivent faire parvenir curriculum vitae, copie des diplômes, liste des publications et trois lettres de recommandation, avant le 28 février 1989, à:

M. Denis Monière  
Directeur  
Département de science politique  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7  
Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

## LAURENTIAN UNIVERSITY / UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

L'Université Laurentienne recherche des candidatures pour combler les postes suivants. La date d'entrée en fonction est fixée au 1er juillet 1989. Les personnes que ces postes intéressent sont priées de faire parvenir leur demande dès que possible au doyen compétent.

communautés des Premières Nations.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé ainsi que trois références à:

M. Ken Millar  
Doyen de la Faculté des écoles professionnelles

### FACULTÉ DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

#### École de commerce et d'administration

Nous avons trois postes à combler dans le programme de baccalauréat en commerce. Nous étudierons les candidatures de tout domaine de spécialisation. Un poste est axé sur la comptabilité et nécessite une qualification de C.A. Il faut détenir au moins un M.B.A. et de préférence un doctorat et pouvoir enseigner en français. De l'expérience en formation à distance serait un atout.

#### École de l'activité physique

Nous cherchons des candidatures pour un poste dans les programmes de B.E.P.S. et de B.Sc (kinésiologie). Il faut détenir un doctorat et une spécialisation en anatomie, traumatologie et leadership en condition physique et exercice. Le bilinguisme serait un atout. Ce poste est sujet à l'approbation du budget.

#### École des sciences infirmières

1. Nous recherchons une directrice ou un directeur capable de diriger 25 professeurs et un effectif actuel de 200 élèves. L'école participe également à la formation à distance des infirmières et infirmiers autorisés. Le programme étant offert dans les deux langues officielles, la personne choisie devra être bilingue. Il faut avoir de l'expérience dans la profession d'infirmière ou d'infirmier, dans l'enseignement et dans l'administration et pouvoir diriger le corps professoral dans le domaine de la recherche. La personne choisie devra détenir au moins une maîtrise en sciences infirmières ou dans une discipline connexe et, de préférence, un doctorat.

2. Nous avons également deux postes à pourvoir dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières. Les personnes choisies devront pouvoir enseigner en français, détenir au moins une maîtrise en sciences infirmières et, de préférence, un doctorat.

#### École de service social

Nous devons pourvoir un poste dans le programme de baccalauréat en service social. De plus, une M.S.S. est aussi en préparation. La personne choisie devra pouvoir enseigner en français, détenir au moins une maîtrise en service social et, de préférence, un doctorat. La capacité d'enseigner dans les domaines de la recherche ou de la politique sociale serait un atout.

#### Baccalauréat spécialisé en service social auprès des autochtones

Sujets à l'approbation du budget, nous offrons deux postes ouvrant la voie à la permanence dans le programme récemment approuvé de baccalauréat spécialisé en service social auprès des autochtones.

Les personnes choisies devront enseigner dans un programme spécialisé de premier cycle, mener des recherches et en publier les résultats, superviser des stages et travailler en étroite collaboration avec les communautés locales des Premières Nations.

Les candidats et candidates devront connaître la culture et les traditions autochtones et comment on peut les mettre à profit pour aider ce segment de la population. Il faudra détenir un diplôme d'études supérieures en service social ou dans un domaine connexe (doctorat, ou maîtrise) et avoir un minimum de trois ans d'expérience au sein des communautés autochtones. La connaissance de la langue des autochtones serait un atout. Il faut enfin avoir des aptitudes éprouvées pour mener de la recherche, publier et travailler efficacement avec les

### FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

#### Département de science économique

Nous acceptons tous les domaines de spécialisation. Enseignement sera au premier cycle dans un poste ouvrant la voie à la permanence. Qualifications requises: doctorat ou préparation de thèse et bonne expérience de l'enseignement. Il est essentiel de pouvoir enseigner en français.

#### Département de géographie

Poste probatoire sera dans le domaine de la géomorphologie. Capacité d'enseigner en français et en anglais. Détenir un doctorat.

#### Département d'histoire

Poste ouvrant la voie à la permanence dans le domaine de l'histoire européenne. La préférence sera accordée aux spécialistes de la Renaissance et de la Réforme... La capacité d'enseigner l'histoire médiévale ou ancienne serait un atout. Il faudra détenir un doctorat et pouvoir enseigner en français. On donnera cependant la préférence aux candidats et candidates bilingues.

#### Département de droit et justice

Poste sujet à l'approbation du budget. Enseignement en droit, y compris le droit commercial et le droit du sport, à des élèves inscrits au premier cycle dans diverses disciplines. Qualifications minimales: B.A., baccalauréat en droit et études supérieures dans une discipline des arts ou en droit, et, de préférence, un doctorat. La connaissance du français et de l'anglais serait un atout.

#### Département de science politique

Le département recherche un ou une spécialiste de l'administration publique capable d'enseigner en anglais et en français. Ce poste est sujet à l'approbation du budget.

#### Département de sociologie et d'anthropologie

Poste ouvrant la voie à la permanence. Nous acceptons tous les domaines de spécialisation. La personne choisie détiendra un doctorat et devra enseigner en français et en anglais.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae et trois références à:

M. Michael Dewson  
Doyen de la Faculté des sciences sociales

### FACULTÉ DES HUMANITÉS

#### Département des langues modernes

Nous désirons remplacer un professeur d'italien en congé sabbatique. Les tâches consistent principalement à enseigner des cours de langue à divers niveaux et éventuellement des cours de linguistique et de culture. La personne choisie devra être titulaire d'une M.A., être en rédaction de thèse de doctorat, ou de préférence, détenir un doctorat.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae et trois références à:

M. Jon Gonder  
Doyen de la Faculté des humanités

Le traitement et la classification seront fondés sur les qualifications et l'expérience.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Les candidatures de femmes sont particulièrement bienvenues.



Université  
Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

## La réforme électorale met fin à l'abstinance

QUÉBEC (PC) — Le régime sec le jour du scrutin provincial est chose du passé. La nouvelle loi électorale permettra la consommation d'alcool le jour du vote.

Le projet de loi a été déposé hier à l'Assemblée nationale et devrait être adopté à temps pour le prochain scrutin général.

Au Québec, l'alcool était interdit de temps immémoriaux le jour d'un scrutin. Un rapport gouvernemental publié l'an dernier sur la loi électorale qualifiait l'interdiction de vendre ou de consommer de l'alcool comme « un relent d'une époque révolue où les moeurs électorales conféraient à la journée d'élection un caractère carnavalesque ».

La loi présentée hier par le ministre Gratton améliore le processus électoral à plusieurs autres niveaux.

Les personnes mentalement handicapées et les Québécois résidant temporairement hors du Québec auront désormais droit de vote. De plus, les citoyens canadiens devront résider au Québec depuis au moins six mois (au lieu d'un an) pour être inscrits sur les listes électorales.

La loi accordera également un meilleur traitement aux tiers partis. Ils pourront toucher les fonds de l'État pour leurs activités régulières hors des périodes électorales. Ils toucheront un montant calculé en proportion du nombre de votes recueillis lors du dernier scrutin général.



Pierre Olivier

## Table Raz remercie Pierre Olivier

TABLE RAZ, le magazine international d'affaires publiques de Radio-Québec, vient de faire le ménage et de remercier le journaliste Pierre Olivier ainsi que le chercheur Réjean Roy de leurs services. Pierre Olivier était de l'émission depuis l'année dernière, d'abord à titre de co-animateur avec Stéphane Bureau puis comme collaborateur spécial aux côtés de la nouvelle animatrice Armande Saint-Jean. Quant à Réjean Roy, il était chef chercheur l'année dernière, puis simple chercheur cette année, le poste de chef chercheur ayant été aboli.

Que s'est-il passé exactement ? C'est la question d'un million de dollars à laquelle personne n'a

voulu répondre. Pierre Olivier a expliqué, hier au téléphone, qu'il ne pouvait pas parler pour l'instant, certains détails n'étant pas encore réglés avec la maison de production Pixart qui produit l'émission pour la deuxième saison. Le journaliste a seulement confirmé la nouvelle de son congédiement, sans plus. Le chercheur Réjean Roy, pour sa part, a parlé de réajustements avec la productrice déléguée Suzanne Gouin, qui n'avait pas la même conception de l'information que lui.

Celle-ci n'a guère été plus loquace, préférant réserver ses commentaires pour plus tard elle aussi. « L'émission est en refonte et nous travaillons actuellement très fort à lui donner une nouvelle approche,

c'est pourquoi il est difficile d'en parler tout de suite », a déclaré Suzanne Gouin pour qui le départ de Pierre Olivier et la refonte de l'émission Table Raz font partie du même dossier.

Interrogée sur la cote d'écoute de 48.000 téléspectateurs, la productrice déléguée a répondu que dans le contexte actuel à Radio-Québec, une telle cote d'écoute n'était pas catastrophique. Il n'empêche que le nouveau « Table Raz », qui devrait prendre l'antenne en janvier, cherchera sans doute à rejoindre un auditoire plus vaste. Reste à savoir comment la nouvelle équipe saura faire « table rase » du passé et remonter la côte, sinon la cote.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

### ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT DE LANGUE FRANÇAISE

#### POSTE DANS LE DOMAINE UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL

Organisme non gouvernemental recherche une personne possédant des aptitudes dans l'analyse, le traitement et la saisie informatisée de données relatives à l'élaboration de répertoires spécialisés dans le domaine universitaire international.

Durée de l'emploi: seize semaines.

Début: mi-janvier 1989. Salaire selon diplômes et expérience.

Prière d'adresser votre curriculum vitae à:



AUPELF,  
Université de Montréal,  
C.P. 6128, succ. A,  
Montréal (Québec) H3C 3J7

## DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas) est une association regroupant 10 000 chercheurs(es) et 40 sociétés savantes. L'ACFAS vise à promouvoir la recherche scientifique, l'enseignement supérieur et l'information scientifique.

Sous l'autorité du(de la) Président(e), le(la) directeur(trice) général(e) se rapporte au Conseil d'administration dont il(elle) est le(la) secrétaire. Il(elle) est responsable de l'administration du secrétariat général, de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières et de la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration et du Comité exécutif. De plus, ses responsabilités comprennent la formulation d'avis sur des questions d'actualité, l'élaboration de politiques, la planification et la gestion de projets, l'organisation des congrès annuels et la participation à divers comités. Enfin, il(elle) doit être en mesure d'assurer de bonnes relations avec les différents milieux scientifiques et socio-économiques, les agences gouvernementales, le grand public et les médias.

Le(la) candidat(e) doit comprendre à fond le système des universités québécoises et canadiennes et les mécanismes des gouvernements provincial et fédéral. Il (elle) doit posséder des aptitudes remarquables à la communication orale et écrite. Détenteur(trice) d'une maîtrise ou d'un doctorat, il(elle) doit avoir une expérience pertinente en gestion et être en mesure de fonctionner dans les deux langues officielles.

Ce poste exigeant sera rémunéré à un niveau proportionnel à l'ancienneté et aux qualifications du(de la) candidat(e). Les avantages sociaux rattachés à ce poste sont excellents.

Lieu de travail: Montréal

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel avant le 15 décembre 1988 à:

Présidente du comité de sélection,  
Commission de la recherche,  
Bureau 1618,  
Université Laval  
Pavillon des Sciences de l'Éducation,  
Québec, G1K 7P4

## JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DE KETCHUM

En raison de la croissance soutenue de ses activités, l'un des cabinets de conseillers en levée de fonds les plus prestigieux au Canada désire s'adjoindre du personnel talentueux.

Ketchum Canada Inc., qui dispose de bureaux à Montréal et à Toronto, est à la recherche de personnes dynamiques et compétentes dont le soutien sera requis auprès d'une vaste gamme de clients de premier ordre au Québec.

Postes à combler:

### Conseillers en levée de fonds

Nous cherchons des personnes qui possèdent de l'expérience en développement et une solide compétence en communications pour assumer sur place la direction de campagnes de financement. Les candidats doivent être disposés à voyager et à déménager temporairement dans l'exercice de leurs fonctions. Être bilingue constitue un atout.

### Spécialistes en communications

Nous sommes à la recherche de spécialistes en marketing et en communications, à la fois créatifs et polyvalents, qui seront appelés à répondre aux besoins de nos clients et du cabinet. Faire preuve d'excellentes aptitudes en rédaction et en communications, d'une bonne connaissance de l'informatique et de minutie et pouvoir travailler avec un minimum de supervision seraient des atouts.

Ces postes s'adressent à des personnes intéressées par un poste d'avenir, sûres d'elles-mêmes, respectueuses des délais et appréciant se voir confier des responsabilités importantes. Le traitement salarial sera proportionnel à l'expérience des candidats choisis.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel avant le 19 décembre 1988 à:

Ketchum Canada Inc.  
2015, rue Peel, bureau 1000  
Montréal (Québec) H3A 1T8  
À l'attention de Madame Kate Wilson

Ketchum  
Canada Inc.  
Conseillers en levée de fonds • Fund Raising Counsel

### ORGANISATION CATHOLIQUE CANADIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

#### DIRECTEUR-TRICE DU SECTEUR FRANÇAIS

Développement et Paix, organisme oeuvrant dans le domaine du développement international, recherche les services d'une personne qui assumera la responsabilité de l'ensemble des programmes d'éducation et des diverses activités éducatives de l'organisme destinées à promouvoir la solidarité internationale au sein de la population canadienne française.

#### Qualifications:

- Connaissance de la réalité canadienne et des questions relatives au développement du Tiers Monde, de l'Église et de son engagement dans le domaine social;
- Expérience de 3 ans en administration et direction d'équipe ou l'équivalent;
- Connaissance des deux langues officielles.

Lieu de travail: Montréal.

Appelé(e) à voyager.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande et curriculum vitae avant le 6 janvier 1989 à l'attention de:



Directrice générale  
DÉVELOPPEMENT ET PAIX  
2111, rue Centre  
Montréal, Québec H3K 1J5



UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
UNIVERSITY OF OTTAWA

### POSTES EN FRANÇAIS

Université d'Ottawa: Département des lettres françaises

Le Département sollicite des candidatures à un poste de professeur adjoint conduisant à la permanence, ainsi qu'à un poste de professeur remplaçant à plein temps pour une année (1er juillet 1989 — 30 juin 1990).

#### Domaines:

Parallèlement à ses programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en littératures française et québécoise, le Département offre une concentration en langue et rédaction françaises. La personne choisie pour occuper le poste de professeur adjoint sera appelée à oeuvrer en littérature française ou québécoise contemporaine (avec spécialisation en théâtre ou en poésie), tout en donnant aussi des cours de langue.

Quant au professeur remplaçant, sa charge d'enseignement sera constituée de cours de langue.

#### Critères d'admissibilité:

1. Professeur adjoint: doctorat, publications en littérature française ou québécoise contemporaine et expérience dans l'enseignement;
2. Professeur remplaçant: doctorat de préférence; expérience dans l'enseignement de français langue maternelle.

Entrée en fonction: le 1er juillet 1989.

Prière d'adresser sa lettre de candidature, son curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire de ses principales publications et trois (3) lettres de recommandation à:

Monsieur Yvan G. Lepage, Directeur  
Département des lettres françaises  
Université d'Ottawa  
165, rue Waller  
OTTAWA (Ontario)  
K1N 6N5

Date de clôture: le 15 février 1989.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration du Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université d'Ottawa a une politique d'égalité en matière d'emploi.



Centre de Services Sociaux  
du Bas du Fleuve

Le CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU BAS DU FLEUVE est à la recherche de candidats ou candidates pour combler le poste suivant:

### CONSEILLER JURIDIQUE

(Poste non cadre)

ENDROIT: Centre administratif, Rimouski

#### ATTRIBUTIONS:

Sous la responsabilité du Directeur de la Protection de la Jeunesse, la personne recherchée assumera diverses tâches légales afférentes aux interventions du C.S.S.B.F. telles que protection de la jeunesse, jeunes contrevenants, adoption, etc.; elle fournira des avis aux membres du personnel en référence aux droits, obligations ou recours légaux des clientèles de l'Établissement.

Elle assumera également d'autres mandats spécifiques relevant de sa compétence en matière de relations de travail.

#### CONDITIONS D'ADMISSION:

- Être membre du Barreau du Québec
- Posséder une expérience pertinente à la fonction;
- Connaître et maîtriser les lois sociales afférentes à l'intervention du C.S.S.B.F.;
- Posséder des qualités de leadership, la capacité de travailler en équipe et un sens développé de l'éthique professionnelle.

#### REMUNÉRATION:

Selon l'échelle prévue dans la politique salariale établie pour les substituts du procureur général du Québec. Le manuel des conditions de travail des conseillers juridiques de l'Établissement s'applique.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur offre de service écrite accompagnée de leur curriculum vitae et une attestation de leur diplôme terminal avant 17h00 le 14 janvier 1989, à l'attention de:

Conseiller en gestion du personnel  
Centre de services sociaux du Bas du Fleuve  
92, 2e Rue Ouest, C.P. 3500  
Rimouski (Québec)  
G5L 8V5

Le C.S.S. du Bas du Fleuve offre des chances d'emploi égales à tous.

## COORDONNATEUR(TRICE)

TITRE D'EMPLOI: Coordonnateur(trice)

POSTE: Cadre

LIEU DE TRAVAIL: Québec

DESCRIPTION DE LA TÂCHE: Sous la responsabilité de la vice-présidente déléguée, le/la coordonnateur(trice) assumera la responsabilité complète d'une équipe de conseillers(ères) aux relations de travail. Il/elle planifie, organise, coordonne et supervise le travail de son équipe. Il/elle est responsable de l'opérationnalisation du budget de cette équipe.

De plus, le/la coordonnateur(trice) voit à l'application des conventions (collectives et de l'évaluation des conseillers(ères) syndicaux(ales).

#### EXIGENCES:

- Expérience syndicale diversifiée
- Formation en gestion 1er cycle ou expérience pertinente
- Leadership
- Capacité à travailler en équipe
- Sens des responsabilités

#### SALAIRE:

Selon les politiques internes déjà établies

Faire parvenir votre curriculum vitae à la:

FIQ (a/s: Mme Raymonde Bossé)  
• 1425 ouest, boul. René-Lévesque, 9e étage  
Montréal (Québec) H3G 1T7

Tous les curriculum vitae doivent être reçus au plus tard le 23 décembre 1988

## L'UNIVERSITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

### POSTES À COMBLER À L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE MANAGEMENT PUBLIC (ISMP) AU CAMEROUN

CONTEXTE GÉNÉRAL: Dans le cadre d'un projet ACIDI de coopération internationale, l'ENAP (Québec) assiste le Cameroun dans la mise en place de son Institut supérieur de management public qui a pour mission, d'une part, le perfectionnement et la formation des cadres supérieurs de l'administration publique et, d'autre part, l'assistance technique aux actions de réforme administrative.

#### POSTES À COMBLER:

##### 1. Coordonnateur(trice) des enseignements

La personne recherchée planifie et coordonne l'ensemble des activités d'enseignement dispensé à l'ISMP. Le personnel sous sa responsabilité est composé de Canadiens et de Camerounais formés à l'ENAP (Québec).

Exigences: formation universitaire (2<sup>e</sup> cycle ou l'équivalent) dans une discipline pertinente. Connaissance approfondie du management public nord-américain. Facilité d'adaptation. Aptitude à animer et travailler en équipe.

##### 2. Coordonnateur de la consultation en gestion

La personne recherchée planifie et coordonne l'ensemble des activités du secteur recherche/consultation à être réalisées auprès des ministères et organismes gouvernementaux. Elle assume aussi une responsabilité de formation à la consultation auprès du personnel qui lui est affecté, de même qu'auprès des gestionnaires camerounais en formation.

Exigences: formation universitaire (2<sup>e</sup> cycle ou l'équivalent) dans une discipline pertinente. Connaissance approfondie des rouages et du fonctionnement de l'administration publique. Nombreuses années d'expérience de la consultation en gestion dans le secteur public, notamment dans le cadre d'interventions reliées aux actions de réforme administrative ou de réforme de la Fonction publique. Aptitude à transmettre ses connaissances et à animer des groupes de travail. Facilité d'adaptation.

##### 3. Conseiller/formateur en organisation administrative et gestion des ressources humaines

La personne recherchée est appelée à jouer un rôle de conseiller senior dans le cadre d'interventions « conseil » en gestion auprès des ministères et organismes gouvernementaux, en plus d'être appelée à participer à des activités de perfectionnement ou de formation reliées à son champ de compétence.

Exigences: les mêmes que pour le poste de coordonnateur de la consultation en gestion.

##### 4. Conseiller/formateur en gestion de l'information (informatique de gestion)

Participe, en collaboration avec le responsable du laboratoire d'informatique, à des activités de perfectionnement, d'initiation et de formation à l'informatique de gestion. Collaborer à la réalisation d'activités de consultation en gestion, notamment celles reliées à l'implantation de nouveaux systèmes de gestion au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Exigences: formation universitaire (2<sup>e</sup> cycle ou l'équivalent) dans une discipline pertinente. Connaissances pratiques de l'informatique de gestion et de la conception de systèmes de gestion informatisés. Aptitude éprouvée à transmettre ses connaissances. Facilité d'adaptation.

##### 5. Professeur/consultant

La personne recherchée sera appelée à dispenser des enseignements en management public en général, mais aussi dans un champ de spécialisation tel que la planification stratégique, la gestion budgétaire, la consultation en gestion, etc. Le champ particulier de compétence sera également mis à profit dans le cadre d'activités de consultation en gestion.

Exigences: formation universitaire de 2<sup>e</sup> cycle ou l'équivalent dans une discipline pertinente. Connaissances et/ou expérience pratique d'un champ de spécialisation applicable au management public. Aptitude manifeste et éprouvée en pédagogie/andragogie. Facilité d'adaptation.

LIEU D'AFFECTATION: Yaoundé, capital du Cameroun

DURÉE DE L'EMPLOI: contrat d'une année (renouvelable)

CONDITIONS D'EMPLOI: La rémunération, les indemnités de service à l'étranger et autres conditions de travail sont compatibles avec l'ampleur des responsabilités et les règles généralement applicables pour des postes comparables à l'étranger.

NOTE: Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae (avec photo) avant le 3 janvier 1989, à:

Service du personnel  
École nationale d'administration publique  
945, avenue Wolfe  
Sainte-Foy (Québec)  
G4V 3J9  
Réf.: Concours ISMP



Université du Québec  
École nationale d'administration publique

# Une salade indigeste

Ne pas mêler accords du lac Meech et politique linguistique

**À** QUELQUES jours du jugement de la Cour suprême, on assiste à un effort délibéré pour semer la confusion dans l'esprit même des Québécois. Sous prétexte de rappeler des vérités essentielles et d'indiquer la voie de la raison, on en arrive à une salade indigeste. Certains manipulent persuasion et chantage en demi-teintes. Les accords du Lac Meech et la langue d'affichage, ce n'est pas du pareil au même. Il s'agit là de deux questions qui doivent être traitées séparément.

Vouloir lier le sort des accords du Lac Meech à l'attitude qu'adoptera le gouvernement du Québec au lendemain du jugement de la Cour suprême, c'est un peu gros comme procédé. Menacer le Québec d'une réprimande s'il osait aller à l'encontre des conseils généreusement prodigués à gauche et à droite, c'est là aussi avoir la mémoire courte. Est-il besoin de rappeler que les accords en question n'auraient jamais été nécessaires si, en 1981, les autres provinces n'avaient signé l'exclusion du Québec de ce qu'on appelle délicieusement le giron constitutionnel.

Au risque de tomber dans la redondance, on doit rappeler une évidence. Le Québec a « survécu » à la proclamation de la loi constitutionnelle de 1982. L'histoire a suivi son cours. Et le Québec ne fermera pas boutique demain si l'une ou l'autre province, si l'un ou l'autre parti renie la parole donnée en juin 1987. Au-delà de cette évidence, on doit revenir les pieds sur terre. Langue d'affichage ou pas, ces fameux accords du Lac Meech risquent de toute façon d'être balancés par dessus bord à Fredericton ou à Winnipeg. Il faudrait être naïf pour demander à l'Assemblée nationale du Québec et au gouvernement d'abdiquer toute autonomie pour un accord qui ne changera pas la face du monde.

Les accords du Lac Meech et la question de l'affichage ne peuvent pas être ficelés dans un même emballage. Cette lancinante et épineuse question de la langue d'affichage précède les balbutiements des négociations d'où devaient émerger les accords du Lac Meech. La décision, importante et grave, que prendra le gouvernement du Québec à la lumière du jugement de jeudi, doit uniquement tenir compte des intérêts et de l'avenir de la société québécoise.

Comment donner toutes les chances, mais surtout quelles conditions imaginer pour sauvegarder et développer une langue et une culture iso-

lées sur un continent qui abrite, entre autres, l'une des deux Super-puissances de cette fin de siècle ? Comment assurer aux francophones du Québec les instruments et les symboles de leur épanouissement au sein d'une fédération où ils sont minoritaires ? Comment atteindre cet objectif dans le respect du droit ? Telles sont les questions qui doivent guider, avant tout et exclusivement, le premier ministre du Québec. Quant aux conseils, menaces ou intimidations agitées à l'extérieur du Québec, merci beaucoup. On repassera. Ou, pour employer la formule banale, « on a déjà donné ».

Renoncer à la définition et à la maîtrise de sa politique linguistique, c'est dire adieu à ce qui fait du Québec une société distincte.

Malheureusement, ces interventions extérieures secouent les francophones des autres provinces. Déjà, hésitants, inquiets, parfois opposés aux accords du Lac Meech, les leaders de la diaspora francophone au Canada ont la hantise d'être éventuellement pris en otage. Leur situation n'est pas facile. Dans un premier temps, leur inquiétude devant certaines dispositions des accords de juin 1987 les a amenés à militer, en rangs dispersés, en faveur de la réouverture de ce dossier. Depuis quelques semaines, le climat semblait se modifier sensiblement, notamment en Acadie, où l'on préférait tenter le pari du nouveau cours constitutionnel. Et voilà qu'il faudrait bazarder ce même accord si le Québec ne suivait pas la voie de la docilité !

Il serait ridicule de prétendre se placer dans la peau de nos compatriotes de langue française. Certaines évidences peuvent pourtant être évoquées, qui faciliteraient une réflexion moins immédiatement branchée sur la question à venir.

La vitalité de la francophonie canadienne est liée au rayonnement et à la qualité du foyer qu'est le Québec. L'histoire récente le prouve. Les progrès enregistrés par les communautés francophones coïncident presque toujours avec les temps forts de la vie nationale au Québec.

Un Québec qui asservirait la définition de sa politique linguistique aux considérations de stratégie constitutionnelle ou autre se placerait en situation de vulnérabilité intenable. Une telle attitude desservirait les francophones du reste du pays.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

# Les pas de tortue du GATT

Les États-Unis veulent gagner du temps

DE PAR sa nature même, le GATT avance à pas de tortue. Composé d'une centaine de pays, à la fois partenaires et concurrents, il doit faire émerger des consensus réels et durables sous la seule contrainte de l'engagement réciproque.

Réunis à Montréal durant cinq jours dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round, les pays participants n'ont pas donné l'impression qu'ils avaient progressé. Au contraire, en matière agricole notamment, ils ont étalé sans réserve leurs profondes divergences sur la place publique.

Et pourtant, à l'instar des chéloniens, ils ont bougé, assez en tout cas pour garder l'espoir que le rendez-vous final de 1990 ne sera pas raté. Il y a tout de même eu entente sur onze des quinze dossiers qui étaient à l'étude. Il reste toutefois des thèmes litigieux qui seront réexaminés par les hauts fonctionnaires, en avril à Genève : en particulier l'agriculture, les textiles et les vêtements, les mesures de sauvegarde et la propriété intellectuelle.

Il n'en reste pas moins qu'au chapitre de l'agriculture, les résultats de la réunion de Montréal sont décevants. Parce qu'elle rassemblait des représentants (en l'occurrence des ministres) qui avaient toute l'autorité pour prendre des décisions, et parce que la politique actuelle est extrêmement coûteuse, on s'attendait à ce que les parties concernées, surtout les États-Unis et la Com-

munauté européenne, fassent preuve de plus de souplesse.

La guerre commerciale va donc se poursuivre. Car l'enjeu véritable reste le partage du marché mondial. Le projet d'entente sur lequel butent les Américains et les Européens spécifie en effet que les « participants s'engagent à geler le soutien et la protection globaux accordés à leurs secteurs agricoles aux niveaux existants et à s'abstenir d'entreprendre de nouveaux programmes qui iraient à l'encontre de cet engagement ».

Les États-Unis, qui défendent la position la plus radicale, ont tout intérêt à gagner du temps de manière à profiter du bas niveau du dollar (qui favorise les exportations) et à récupérer une part du marché qu'ils ont perdue au début des années soixante alors que leur devise était très élevée. À moins que leurs efforts en vue de réduire le déficit budgétaire ne limitent gravement leur marge de manoeuvre dans le secteur agricole, il faut s'attendre à ce qu'ils laissent traîner les négociations jusqu'à l'extrême limite.

Mais cet affrontement est trop insensé et trop coûteux pour durer. Avec l'aide du groupe de Cairns dont il fait partie, le Canada devrait intensifier ses efforts afin de provoquer une reprise des négociations au niveau ministériel avant l'été prochain.

— ALBERT JUNEAU

# Les horreurs du Vérificateur

Il y a des squelettes dans les placards gouvernementaux

C'EST un rituel. Pendant un jour ou deux, à cette période de l'année, les journalistes se paient une pinte de bon sang avec le rapport du Vérificateur général du Québec à son « patron », l'Assemblée nationale. Perles et bourdes administratives abondent; lacunes, faiblesses et déficiences des gestionnaires sont relevées pendant 300 pages, avec soin et minutie. De quoi faire quelques manchettes spectaculaires ou juteuses, et au revoir !

De toute évidence, il y a des squelettes dans les placards gouvernementaux, ici comme ailleurs. Ce n'est ni nouveau ni particulier à l'année financière terminée le 31 mars, objet de l'examen studieux de M. Rhéal Châtelain et de ses spécialistes. Le problème, c'est que les squelettes restent cela : des têtes de chapitres, des schémas, d'où la substance, la chair et le sang, ont été soigneusement évacués. Ou plutôt distillés de sorte qu'à peu près seuls les initiés peuvent décortiquer ce jargon. Pour les profanes, il en résulte une pénible et tenace impression de déjà vu et lu.

Elle est d'ailleurs fondée, reconnaît le Vérificateur. Le musée des horreurs technocratiques se ressemble de 12 mois en 12 mois. Le nom des ministères, organismes et rubriques varie, certes, mais les mêmes carences, dépenses inutiles et gaspillages reprennent vie, comme un hydre à sept têtes. Cela tient de l'ampleur et de la lourdeur de l'appareil étatique; comme n'importe quel autre, il n'est pas exempt de gaffes, parfois énormes. L'ennui, c'est qu'elles sont commises aux frais du public et que le contribuable a droit de savoir s'il en a pleinement pour ses impôts.

Il ne le sait pas. Pour diverses raisons. Si compétent, vigilant et alerte soit-il, le Vérificateur est lui-même un haut fonctionnaire, doublé d'un spécialiste en vérification et entouré d'experts, qui font affaires avec d'autres technocrates, eux aussi fort compétents dans les disciplines similaires et connexes. Ce n'est pas mettre en doute la compétence et la rigueur de ces chiens de garde

que de le constater. Ils font tous partie du même club qui a ses codes secrets et ses mots de passe discrets, son jargon abscons et son sémaphore pour initiés. Leur principal souci n'est pas d'informer adéquatement, encore moins de vulgariser les renseignements colligés pendant 12 mois, mais de faire état de difficultés sans blesser le cénacle.

On prétend qu'il y a une mine inépuisable sur ce qui se passe dans les officines ministérielles et les bureaux capitonnés des hauts fonctionnaires. Mais cela reste flûtement en surface, énuméré à la queue leu leu, sans éclat ni accent, presque sans appréciation et sans jugement. On voudrait banaliser qu'on ne ferait pas mieux ou... pire.

Ce qui doit arriver arrive. Les journalistes, dont c'est le métier de traiter de l'insolite et de l'inhabituel, tentent de décortiquer cette masse, énorme et indigeste, glanant ici et là des parcelles d'énormités. Millions versés en trop pour l'aide sociale; laxisme dans la gestion informatique; pont qui ne mène nulle part; parking sans auto; réclamations douteuses, indemnités versées en trop et gestion boiteuse à la CSST; et autres perles du même acabit. Toutefois, démunis de l'éclairage nécessaire, privés des codes qui leur permettraient de s'y retrouver dans ce musée d'ombres, les scribes s'en tiennent aux squelettes.

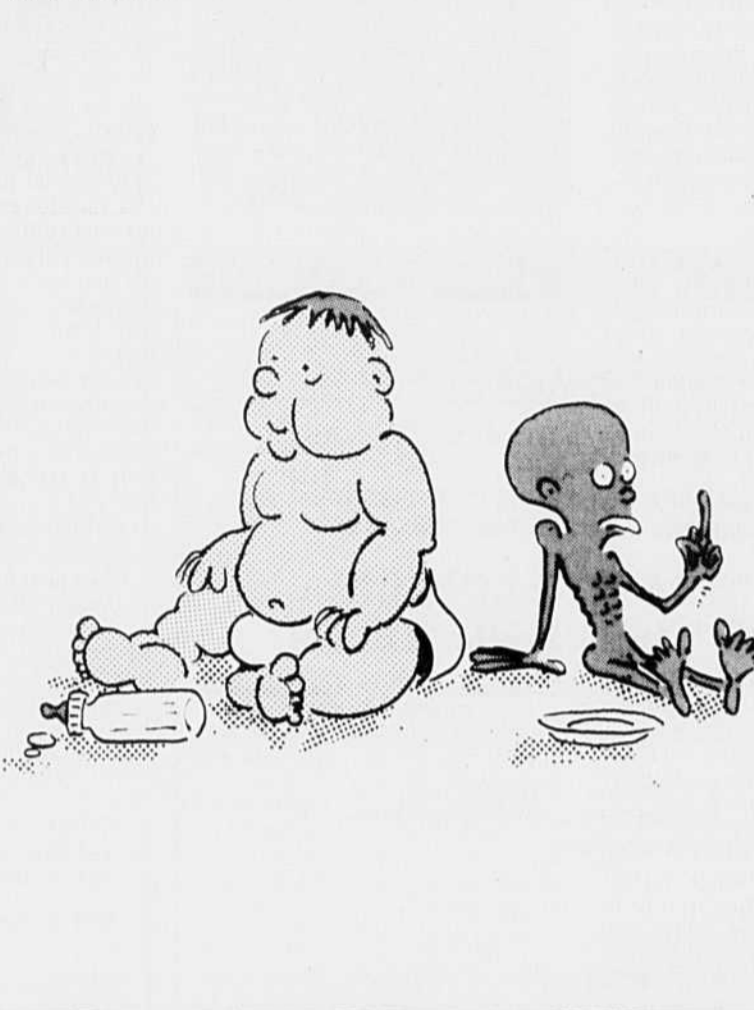
M. Châtelain explique candide ment sa rigueur et son laconisme. Avec les gestionnaires en cause, il ne veut pas « sacrifier, par souci de synthèse, les nuances qu'un rapport détaillé permet de discerner plus sûrement ». Il croit que le lecteur, « même au risque d'éprouver une certaine difficulté à cerner l'essentiel, s'en trouvera récompensé par une information fidèle et complète ».

Que non, M. le Vérificateur. Si vous prêchez dans le désert, c'est un peu de votre faute. Ce qui n'excuse pas l'insouciance de vos patrons, les députés.

— GILLES LESAGE

## LES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 1 — TOUS LES ÊTRES HUMAINS NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS. ILS SONT DOUÉS DE RAISON ET DE CONSCIENCE ET DOIVENT AGIR LES UNS ENVERS LES AUTRES DANS UN ESPRIT DE FRATERNITÉ.



## LETTRES AU DEVOIR

À la une

DANS toutes les régions du Québec, des milliers de femmes et d'enfants sont agressés sexuellement au cours d'une année. Des médias exploitent massivement les plus crapuleuses affaires, taisent les plus courantes, et continuent de véhiculer des valeurs qui maintiennent la violence sexuelle.

On nous présente des images où les enfants sont érotisés, où les femmes sont objets de plaisir et de service. À l'instar de la pornographie qui génère d'énormes profits, les crimes sexuels « à la une » se vendent eux aussi très bien.

Les « marchands d'informations » ont la responsabilité de traiter le dossier des agressions sexuelles comme un problème social et non comme une série de faits divers.

— FRANCE NOËL  
Assaut sexuel Secours  
Val d'Or, le 2 décembre.

Solidaires

Lettre à M. André Bourbeau

NOUS sommes un groupe de religieuses préoccupées du sort fait aux pauvres de notre société.

La réforme de l'Aide sociale telle que formulée par le projet de loi 37 nous apparaît inacceptable. Malgré des affirmations louables émises en introduction et auxquelles nous souscrivons, nous exprimons notre déception et notre opposition pour l'ensemble de la loi. Elle ne tient pas compte des besoins des assistés sociaux, mais semble plutôt s'inspirer d'une volonté gouvernementale de réduire les dépenses.

Il est difficile d'accepter que ce renflouement des coffres gouvernementaux se fasse sur le dos des plus démunis, alors qu'une politique fiscale accordée de si grands privilèges à ceux qui détiennent déjà la plus grande part des biens.

Nous sommes en faveur d'une politique de retour au travail, la plupart des assistés sociaux que nous connaissons le souhaitent aussi. Mais nous remettons en question les programmes d'emplois temporaires, sous payés, qui condamnent, dans un délai très rapproché, à retourner au chômage et à l'Aide sociale.

Nous ne voudrions pas être obligées, comme elles et eux, à accepter n'importe quel emploi, n'importe où, à n'importe quelles conditions.

Nous nous inquiétons des personnes aptes et disponibles qui ne réussissent pas à décrocher un de ces emplois tant convoités (il y en aura pour seulement 17 % des personnes concernées) et qui verront leur revenu de famine automatiquement coupé. Nous nous inquiétons des personnes qui seront jugées et cataloguées à la face du monde comme incapables, après de nombreuses tracasseries. Jusqu'où les conduira leur sentiment d'indignité et d'inutilité ?

Nous sommes humiliées avec ces femmes qui, malgré leur volonté de conserver leur autonomie, devront accepter le statut de vie maritale après un an de vie commune et devront donc, malgré elles, accepter la dépendance financière d'un homme, parce que le gouvernement le décide ainsi.

Par-dessus tout, nous nous inquiétons des jeunes de moins de 30 ans à qui on avait pourtant promis la parité et pour qui l'avenir est déjà si sombre. Que deviendront ceux et celles qui, en raison de difficultés familiales, ne recevront plus un sou ou seront coupés de \$ 100, selon le revenu de leurs parents ? Et ceux qui, par esprit d'économie, seront assez débrouillards pour s'organiser ensemble en logement, se verront coupés de \$ 85. S'agit-il vraiment de mesures qui cherchent à sortir les gens de leur misère ? Nous voyons plutôt des moyens de les y enfoncer. S'agit-il vraiment de mesures qui permettront aux jeunes la contribution sociale dont nous avons grandement besoin et dont ils ont également besoin pour donner sens à leur vie ?

De plus, comment comprendre que, d'une part, on déclare les jeunes majeurs à 18 ans, de façon à obtenir leur vote, mais que d'autre part, on les garde sous la tutelle financière de leurs parents ?

Au nom des appauvris avec qui nous sommes solidaires, nous souhaitons et demandons une vraie réforme de l'Aide sociale, de vraies possibilités d'accès à un travail permanent, une réelle volonté de promouvoir la dignité et la prise en main des personnes. Nous attendons des politiques qui favorisent une société juste où chacun et chacune aura sa place.

Dans un esprit de corresponsabilité face aux moins nantis, nous vous prions, M. le ministre, de bien vouloir prêter oreille à nos demandes, et de modifier de façon substantielle l'esprit et la lettre de la loi 37.

— Louise Bégin, Yvonne Brassard, Denise Brunelle, Gisèle Dero, Louise Gélinas, Francine Lavigne, Danielle Mineau, Julienne Paré, Lise Perras, Céline Poissant, Thérèse Theriault, Marie-Josée Trifiro  
Soeurs de la Congrégation  
Notre-Dame (C.N.D.)  
Montréal, le 1er décembre.

Un goût amer

LE 30 novembre, M. Jean Francoeur, éditorialiste, nous entretenait sur une demi-page (le chanceux) du projet de loi 37. Au bout du texte, et sans l'ombre d'une véritable analyse sur les conséquences de la réforme de l'aide sociale, il ne juge pas « déraisonnables » trois mesures extrêmement contestées du projet de loi.

Il ne serait donc pas déraisonnable d'établir des barèmes par catégories en commençant par baisser les prestations de toutes les personnes assistées sociales jugées aptes au travail. Il serait raisonnable, par contre, que l'État poursuive en justice des parents qui refuseraient de se plier à l'obligation parentale décrétée par M. Bourbeau. Et il serait très raisonnable de couper de \$ 85 par mois deux personnes assistées sociales qui auraient pourtant pris l'heureuse initiative de partager leur logement.

Accepter les raisons de M. Francoeur, c'est accepter l'appauvrissement et la mise en tutelle d'une majorité de bénéficiaires de l'aide sociale, dont des milliers de femmes, seules avec leurs enfants. Nous ne souscrivons pas à cette « analyse », car nos valeurs sont autres; nous revendiquons justice et équité pour tous les démunis de notre société.

Nous n'avons pas l'habitude des « actions de commando », comme l'écrit l'éditorialiste qui veut aussi discréditer l'opposition à la présente réforme de l'aide sociale. Il

est certain, cependant, que la lecture d'un tel article dans LE DEVOIR nous laisse un goût amer, celui de la révolte.

— FRANÇOISE DAVID  
L'R des Centres de femmes du Québec  
Montréal, le 5 décembre.

Taxer le pain

« POURQUOI donc taxer le pain ? », se demande Albert Juneau (2 décembre). Sa réponse : rien n'empêche de le faire. Le pain n'est pas plus sacré que « le salaire bien mérité ». Que les sociaux-démocrates aillent se rhabiller, avec leurs produits sacrés !

En confondant le salaire (et le revenu) avec le pain, M. Juneau mêle les pommes et les oranges. En fait, quand le législateur taxe le salaire, il ne veut enlever le pain à personne ni prétendre que le salaire ne serait pas bien mérité.

Il le fait parce que la justice distributive requiert qu'on répartisse les charges sociales en fonction de la capacité de payer de chacun (donc en tenant compte du salaire ou du revenu) afin que tous les citoyens aient leur part de pain et de beurre; car oui c'est sacré, le pain quotidien, celui dont il est question dans la prière du Notre Père : un minimum vital pour tous, incluant les plus démunis.

Or il arrive que certains disposent de grosses fournées de pain (en certains cas elles sont immenses), tandis que d'autres n'ont que des miettes. La prudence et la justice commandent alors un partage décent. L'impôt direct établi en fonction du salaire ou du revenu de chacun veut répondre en partie à cette exigence de justice distributive. La technique est désagréable, déplaisante, mais équitable et nécessaire.

En revanche, la taxe de vente frappe également et aveuglément riches et pauvres. M. Juneau avoue lui-même qu'elle est régressive et favorise les revenus supérieurs. Sa solution ? Étendre à tous les produits cette taxation odieuse, n'en exempter aucun, pas même le pain. Comme si l'universalité de l'injustice allait rendre celle-ci plus acceptable. Et ainsi pourra-t-on mieux protéger la vache sacrée qu'est « le salaire bien mérité ».

La nouvelle morale économique prônée par M. Juneau marque une nette rupture avec la tradition véhiculée jadis par LE DEVOIR. Mais son enseignement plaira sûrement aux pontifes de l'idéologie économiste. Cependant, le modèle de société qu'on y préconise a de quoi faire réfléchir.

— LOUIS O'NEILL  
Québec, le 3 décembre.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

# DES IDEES, DES EVENEMENTS

## « J'ai pleuré de rage »

### TEMOIGNAGE

NICOLAE T. TANCUI  
L'auteur est médecin

UNE DAME d'âge moyen, distinguée, une valise à la main, frappe à ma porte à 9 h le soir. « Vous êtes de mes compatriotes, vous êtes médecin, aidez-moi pour obtenir l'asile au Canada ! » Je reste muet mais je l'invite à entrer dans ma maison.

J'apprends qu'elle vient d'arriver directement de New York. Depuis la Roumanie, l'ambassade du Canada à Bucarest lui avait donné un visa d'une semaine pour « visiter » le Canada. Elle était censée rendre visite à un parent établi depuis longtemps aux USA, mais qui ne voulait pas d'elle et ne pouvait l'assister aucunement. Donc, la visite chez son parent aux États-Unis n'avait pour but que d'avoir l'approbation de sortir et d'obtenir un passeport des autorités roumaines.

Scénario courant. La cible était le Canada, pays de ses espoirs ! Là, elle pourrait récupérer, par après, son enfant et son mari, restés au pays.

Je l'ai donc conduite à un hôtel et je lui ai payé deux nuits pour qu'elle mesure d'elle-même la portée de son geste et pour que j'aie le temps de l'accompagner au Bureau d'immigration, rue Dorchester. La dame ne parlait ni français, ni anglais, je l'ai présentée à un conseiller, lui expliquant qu'elle était une réfugiée, et que je n'étais ni parent, ni parrain.

Le conseiller a constaté que le visa pour le Canada était bien d'une semaine mais au bas de l'estampille portant la date d'entrée au Canada (le 23 nov.) il y avait,

inscrite à la main par le garde-frontière de Lacolle — lors de l'arrêt du train pour vérification des passeports — une date très éloignée, deux mois plus tard; c'était la limite du séjour « légal » que le garde-frontière accordait de son chef, sans qu'on le lui demande et au mépris du visa d'une semaine accordé par l'ambassade du Canada !

« Mais c'est ça qui compte », a proclamé le conseiller. Pendant tout ce temps-là, Immigration Canada ne peut pas considérer la demande. La dame doit se dé-

### La plupart des Canadiens ne veulent pas reconnaître que leur pays a été bâti uniquement par des immigrants

brouiller d'elle-même, elle est comme une touriste !

Moi, je suis resté pantois, mais j'ai compris. C'était coulé de fil blanc : si ledit réfugié n'est pas un vrai désespéré pour pouvoir survivre en pays étranger sans aucune ressource, cet arrangement sournois entre l'Immigration et les portes d'entrée au Canada, finit assez vite à débarrasser le pays de ces non-désirés, surtout parce qu'ils n'ont pas, comme pré-requis, ce cœur d'esclave « prêt-à-tout-entendre-pourvu-qui-ils-aboutissent » et que, donc, blessés dans leur dignité,

ils rebrousse chemin, rentrent chez eux et s'attellent, plus loin, au joug de toute la nation.

Leur quête de liberté arrive à s'évanouir comme ça... de leur faute.

Je savais depuis longtemps, depuis mon arrivée au Canada, que la plupart des gens de ce pays ne connaissent et ne reconnaissent pas l'histoire de l'Amérique, donc ni celle du Canada. Ils ne veulent pas accepter que ce pays ait été bâti uniquement par les immigrants ! Par tous les exilés, les ostracisés, les misérables et les hors-la-loi du monde entier, à commencer par les colons venus pour échapper à la pauvreté de l'Europe, et à finir par tous les persécutés en danger de mort.

Leur désespoir, leur détermination de tout recommencer, sur de nouvelles bases de travail acharné et honnête, ont été les gages de leur réussite et du bien-être de leurs descendants. Sauf que, ces descendants ne veulent plus le reconnaître.

Et ils sont partout, depuis le ministre jusqu'au petit employé de l'Immigration, prêts à démontrer au minable candidat à l'immigration que si jamais, eux, l'acceptaient, ce serait par pitié, par une espèce de politique magnanime de l'État, à laquelle, somme toute, celui-ci pourrait facilement renoncer !

Jamais, au grand jamais, ces gens-là ne diraient que l'immigration est institutionnelle au Canada parce qu'elle est vitale au Canada, qu'elle assure la survie du Canada !

Qui était, donc, cette femme « insuffisamment désespérée », à laquelle les autorités n'ont accordé aucune assistance d'accueil, et qui, abandonnée à la charité publique, inacceptable quand on souffre de dignité, a dû se résoudre à rentrer

dans son pays, dans l'enfer auquel elle aura cru, un moment, avoir pu échapper ?

Eh bien, elle n'était qu'une espèce de comptable — docteur ès sciences économiques — dont on en a par milliers... Son mari, un ingénieur diplômé en hydro-énergétique, formé ailleurs, avec une vaste expérience, fin prêt pour se rendre à la Baie James — mais non, on en a assez ! Leur enfant de douze ans, déjà musicien, lauréat de deux ou trois concours, probablement demain la fierté de ce pays — oh, que non, non, on en a, nous autres, aussi !

J'ai eu honte. Je me souviens qu'il y a longtemps déjà, je suis passé par là, moi aussi. Mais les obstacles, érigés, surtout, par un répugnant protectionnisme professionnel (à l'abri d'un slogan voulant « protéger le public » contre l'éventuelle incompétence des médecins venus d'ailleurs), m'ont apparu franchissables. Humilié et frustré plusieurs années, j'avais compris que pour moi il n'y avait pas de voie de retour — il fallait renoncer à toute l'excellence acquise dans mes vingt années précédant le refuge et faire la médecine qu'on m'imposait. Sinon, j'allais crever avec toute la famille... On a appelé ça « s'adapter », ou bien « le prix à payer pour la liberté acquise ».

Eh bien, cette dame n'a pas pu payer ce prix, qui lui aurait donné le droit à ce genre de liberté. Alors que moi, envahi à nouveau par les mêmes ressentiments d'il y a presque vingt ans, citoyen canadien de longue date et de pleins droits, je me sentais écrasé par un malaise profond... Humilié, encore une fois, je me disais que rien ne me permettrait plus, désormais, d'être fier de ma liberté. Ou de mon bien-être. Et j'ai pleuré de rage.

## Les limites de la Glasnost

### LIBRE OPINION

HAYTOUG CHAMLIAN

Le Lérnayin Karapagh ne fera pas partie de l'Arménie.

Tel est le message annoncé, haut et clair, par le présidium du Soviet suprême de l'URSS. Telle est la réponse de Moscou aux revendications légitimes ayant suscité depuis février 88 un mouvement de masses des plus spectaculaires, un soulèvement inouï, une explosion sismique de volonté populaire dont l'épicentre était situé au cœur volcanique des montagnes d'Artsakh et qui s'est répercuté par ondes intenses à l'échelle du monde et de la diaspora arménienne. Telles sont les limites du Glasnost et de la Perestroïka.

D'ailleurs, les médias internationaux se sont empressés de définir la cause du Haut-Karapagh comme l'épreuve majeure que devra subir Mikhaïl Gorbatchev, dans cette phase cruciale du processus d'implantation de sa nouvelle approche politique en URSS. Hélas, bon nombre de journalistes n'auront vu que cela, dans cet extraordinaire phénomène de persévérance idéologique de la part d'un peuple d'éternels survivants, et ils se borneront à cette constatation accessoire.

Bref, Moscou a répondu par un « non » en apparence catégorique aux demandes des Arméniens... Et ce n'est pas tant ce refus obstiné et somme toute prévisible qui a surpris, que la réaction majoritaire suscitée par cette décision négative auprès des principaux intéressés.

Car le peuple arménien, endurci et mûri par des siècles d'iniquité et de persécution, a appris depuis longtemps à ne pas trop se faire d'illusions. Et les Arméniens ont su lire en général dans le « non » mitigé du Soviet suprême de l'URSS une victoire partielle, dont les effets sont loin d'être négligeables.

En effet, le refus de Moscou est aujourd'hui accompagné de mesures économiques, sociales et culturelles considérables, qui raffirment de manière convaincante l'autonomie po-

litique particulière dont jouit la région du Haut-Karapagh. Dans l'état actuel des choses, on ne pouvait raisonnablement espérer plus d'un régime qui hier encore régnait par la terreur et la corruption institutionnalisées.

D'ailleurs, les attaques récentes des Azéris contre les Arméniens — qui ne se laissent plus facilement faire — constituent la meilleure preuve de la victoire en question. La violence aveugle étant l'ultime recours des impuissants, on peut affirmer que les Azéris jouent là leurs dernières cartes dans une partie qu'ils ont déjà manifestement perdue.

Quant à leurs affrontements avec l'armée soviétique, ces débordements ne peuvent que confirmer les tendances antagonistes des Azéris et, par opposition, rappeler au pouvoir central l'approche pacifiste et légaliste résolument adoptée par les Arméniens tout au long de cette affaire.

Un appel officiel au réalisme et à la modération est déjà lancé par les autorités arméniennes compétentes. « Quant il ne reste plus d'issue ni de moyens, les fous trouvent la solution », mais actuellement l'Arménie n'est pas encore cloîtrée dans une impasse politique, loin de là. Alors, les « fous » devront se contenir, et attendre...

Ainsi, tôt ou tard, la situation devrait finir par se stabiliser en Arménie. Et jusqu'à présent, malgré la résistance acharnée des conservateurs au sein de son Parti, et malgré quelques sanglantes « bavures », Gorbatchev semble avoir tenu parole. Les chars soviétiques qui ont envahi les régions en cause se présentent plus comme une mesure de sécurité visant à éviter un nouveau génocide, qu'un moyen de répression très évocateur.

En tout état de cause, force nous est de répéter cette douloureuse mais nécessaire constatation : Artsakh ne fera pas partie de l'Arménie. Les montagnes du Karapagh resteront en exil. Du moins pour le moment. Car les Arméniens continueront de croire ardemment et éternellement à leur rapatriement. Et il a été dit que la loi fait déplacer les montagnes...

## L'opposition à l'Accord du Lac Meech n'est pas anti-Québec

### RÉPLIQUE

DEBORAH COYNE

L'auteure est membre de la Coalition canadienne pour la Constitution

BIEN rarement m'est-il arrivé de lire un éditorial d'une étroitesse d'esprit, d'un point de vue limité, d'une arrogance même, comme celui de « La campagne anti-Québec : libéraux et néodémocrates s'engagent dans un jeu dangereux. »

M. Paul-André Comeau y déclare que l'opposition renouvelée à l'Accord du Lac Meech fait preuve « d'une nouvelle fièvre anti-Québec. » Et que celle-ci est liée à « la campagne souterraine menée contre Québec au sujet de la clause nonobstant. »

Quelle superbe démonstration de journalisme équilibré ! Pourtant, j'ai toujours pensé qu'avant de pouvoir juger, il fallait d'abord comprendre.

Eh bien, voici que M. Comeau démontre clairement un manque de compréhension absolu envers les préoccupations énoncées à l'égard de l'Accord du Lac Meech, et de l'état d'esprit collectif du peuple canadien. Le jugement qu'il porte quant à l'opposition au Lac Meech est, de ce fait, tout aussi défectueux que l'Accord.

#### L'Accord fait fi de la Charte

L'opposition à l'Accord du Lac Meech mérite une analyse beaucoup plus approfondie que celle qui est accordée par M. Comeau. Elle rejoint un grand nombre d'individus et de groupes à travers le Canada et comprend des groupes s'intéressant à la politique sociale, les militants de l'environnement, des groupes de travailleurs, des groupes d'autochtones, des associations ethnoculturelles et des groupes de femmes.

Nous sommes profondément inquiets des répercussions de l'Accord qui affaiblira considérablement le gouvernement fédéral et compromettra sa capacité d'exercer le leadership national nécessaire pour faire face aux défis du 21e siècle. Nous sommes aussi très préoccupés par la façon dont l'Accord fait fi de la Charte et de notre engagement comme peuple à respecter et à promouvoir nos droits et libertés essentiels.

Notre vision commune de notre pays — nation bilingue et multicul-

### Établir une nouvelle formule d'amendement constitutionnel qui comprendra le droit de veto pour le Québec

turelle qui est beaucoup plus que la somme de ses parties et possède la capacité d'agir de façon cohérente à l'échelle internationale — est une vision davantage compatible avec notre histoire et nos traditions que la notion qui ressort de l'Accord. Et cette vision est partagée par une grande majorité de Canadiens.

Nous respectons les aspirations particulières du Québec en matière de protection linguistique et culturelle. Mais l'Accord du Lac Meech ne répond pas adéquatement à ces aspirations et constitue beaucoup plus qu'un accommodement constitutionnel en faveur du Québec. Au contraire, l'Accord est le résultat d'un jeu de pouvoir entre les premiers ministres, où tout ce que le Québec avait demandé à l'origine, et même plus, a été accordé à toutes les provinces.

Nous sommes déterminés à faire rouvrir l'Accord du Lac Meech afin de mieux répondre aux aspirations du Québec, sans toutefois nous placer dans une trajectoire de désintégration nationale. Et nous savons qu'il existe plusieurs individus et groupes au Québec qui partagent notre désir d'assurer un meilleur équilibre entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces.

Il existe par exemple des militants de l'environnement comme les résidents de Saint-Basile, et des partisans des réformes sociales qui reconnaissent l'importance d'un gouvernement fédéral fort, capable d'entreprendre des projets d'envergure nationale et capable aussi de protéger et promouvoir nos droits et libertés. Ils partagent nos préoccupations communes — les questions qui nous unissent en tant que Canadiens — tels les problèmes de l'environnement, la pauvreté chez les enfants, la manque d'éducation et de formation adéquates, l'équité salariale, l'épidémie du sida, et les sans-abri.

### Répondre aux besoins particuliers du Québec

En s'opposant à l'Accord, les Canadiens du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs proclament que nous pouvons faire mieux.

Nous lançons un défi à MM. Brian Mulroney et Robert Bourassa d'agir avec leadership, comme des chefs d'États doivent le faire, et de retourner à la table de négociation constitutionnelle.

Ils se doivent de ré-examiner encore les requêtes initiales du Québec. Que l'on reconnaisse, par exemple, la distinction du Québec dans le préambule de la Constitution, tel que proposé initialement.

Que l'on trouve une nouvelle formule de modification constitutionnelle qui comprendra un droit de veto pour le Québec ainsi qu'une procédure de référendum. Cela répondra mieux aux besoins particuliers du Québec, et aura comme avantage d'assurer la légitimité des changements constitutionnels, et d'assurer aussi le respect du principe de la souveraineté du peuple. En outre, une telle formule aura pour effet d'accroître le pouvoir de négociation du

### Reconnaître l'importance d'un gouvernement fédéral fort, capable d'entreprendre des projets d'envergure nationale

Québec en lui accordant non seulement le pouvoir « négatif » de rejeter certaines modifications à la Constitution mais le pouvoir « positif » d'en influencer le contenu.

Que l'on traite de façon particulière les besoins spécifiques du Québec, en matière d'immigration et de nomination des juges à la Cour suprême.

Et que l'on trouve une façon plus appropriée de traiter du pouvoir de dépenser, qui tienne compte de notre diversité, tout en assurant un leadership national dans les domaines

clés de politique publique, une réduction des inégalités au niveau de la richesse et des opportunités pour les Canadiens et en permettant la mobilité des Canadiens, tellement importante dans la société de « haute technologie » d'aujourd'hui.

Mais surtout, que l'on admette, comme l'a fait Gil Rémillard en 1986, que l'Acte constitutionnel de 1982 était un pas en avant pour tous les Canadiens, y inclus les Québécois. Selon Rémillard, entre autres, cela avait marqué la fin du statut colonial du Canada et le début d'une Charte des droits et libertés dont tous les Québécois et Canadiens pouvaient être fiers.

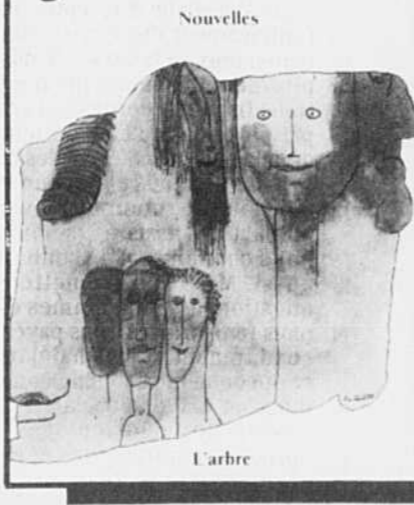
Cependant, l'Acte constitutionnel, à notre avis, a besoin d'être amélioré — et non seulement par rapport aux requêtes du Québec.

Par exemple, les droits linguistiques et le droit à l'éducation des minorités de langue officielle doivent être renforcés, les droits des autochtones doivent être définis. Et la réforme du Sénat, pour assurer un gouvernement fédéral plus sensible, doit maintenant procéder.

Enfin, il nous faut négocier l'abro-

gation de la clause nonobstant. Tel que le souligne si bien Louis Dussault dans son article « Dépasser la politique linguistique criminalisante » (LE DEVOIR, le 30 novembre), cette clause « n'existe nulle part ailleurs au monde » et le recours à la clause dérogatoire pour maintenir, par exemple, l'article 58 de la loi 101 et l'unilinguisme français dans le domaine de l'affichage commercial ne donnera pas plus de justesse ni de justice.

Mais nous devons et pouvons faire mieux que l'Accord du Lac Meech. Nous devons regarder vers l'avenir et vers les défis communs qui nous affrontent et nous unissent, et nous assurer que notre Constitution permettra à l'avenir de devenir, pour paraphraser Saint-Exupéry,

Roseline Cardinal  
**Juliette et les autres**  
Nouvelles  
  
L'arbre  
hurtubise hmh

Roseline Cardinal  
**Juliette et les autres**  
Nouvelles  
Ces nouvelles s'articulent autour de Juliette et les autres: autour des apparences et de la réalité; des malentendus du langage; des fausses routes du cœur et de l'esprit; de l'incommunicabilité; de la solitude.  
Une sorte de «bestiaire humain» où l'amour ose à peine dire son nom. Une écriture toute de sensibilité et de pudeur. Chose rare à découvrir.  
144 pages — 12,50\$  
en vente chez votre libraire  
7360, boulevard Newman, Ville LaSalle (Québec)  
H8N 1X2 / Téléphone: (514) 364-0323

Des petits livres qui en disent long  
  
L'UNIVERSITÉ  
QUESTIONS ET DÉFIS  
Laurent Laplante  
L'université se dit économiquement sous-alimentée, mais est-ce vrai? La charge de travail des professeurs devrait-elle être augmentée? Les universités peuvent-elles encore garantir qu'une véritable formation correspond au diplôme décerné? Que la recherche est aussi valable qu'on le dit? Les frais de scolarité sont-ils une entrave à la fréquentation de l'université? Comment expliquer que le consensus soit une cause de paralysie à l'université? Le journaliste Laurent Laplante nous offre ses réponses, en forme de défis.  
141 pages  
9,95 \$  
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE  
14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4  
Tel. (418) 643-4695

**PAS DE SLOGAN!** Nous ne savons que dire! La solution aux problèmes de bureau-tique en français ne pouvait venir que des Québécois. Quatre années de recherches ont donné naissance à un logiciel unique. Ce logiciel vérifie l'orthographe des textes qu'on lui soumet. Pas sorcier! direz-vous. Attention! il détecte aussi les fautes de grammaire! Il vous avertit si vous avez mal accordé un verbe ou un adjectif. Peu importe le traitement de texte: notre logiciel est compatible avec Word Perfect, Wordstar, le Secrétaire personnel, l'Écrivain public et avec la plupart des traitements de textes américains! Ce logiciel a été conçu par Hubert Manseau, le directeur des services informatiques de l'UQAM, et Francis Malka, le programmeur du traitement de texte le plus performant qui soit, l'Écrivain public PC. Un texte sans faute n'a pas de prix, mais notre logiciel, lui, n'est pas cher: vous pouvez vous le procurer au bas prix de 84,95\$! Nous en sommes si fiers que nous lui avons donné le nom d'un géant de la littérature. Voici donc HUGO • le dictionnaire!  
84,95 \$  
**HUGO le dictionnaire**  
COMPATIBLE: Word Perfect, Wordstar, PC Write, le Secrétaire personnel, l'Écrivain public PC et tous les traitements de texte populaires  
LOGIDISQUE Inc.  
c.p. 10, succ. D, Montréal QC H3K 3B9 (514) 933-2225

## CONTAMINANTS

# Les citoyens pourront obtenir toute l'information

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a introduit hier soir un amendement au projet de loi 99 qui amende la Loi de l'environnement pour faire en sorte que les clauses d'accès à l'information sur les contaminants ne soient plus amendées.

L'histoire est en réalité aussi complexe que l'enjeu, important. Et le résultat, c'est que les citoyens pourront, comme par le passé, obtenir toute l'information à la disposition du ministre sur la présence ou les concentrations de contaminants dans leur milieu.

Le projet de loi 99 s'apprêtait à réduire cet accès sans entrave à l'information sur les contaminants : Québec se faisait en effet donner le pouvoir de rayer du registre du ministère les documents qu'il jugeait opportun de ne pas énumérer ou qui n'avaient pas, à son avis, un caractère public.

Le projet de loi de M. Lincoln allonge, en réalité, le registre du ministère qui comprendra désormais toutes les demandes pour les permis de polluer ainsi que les « attestations d'assainissement » émises via le programme de dépollution industrielle. Le comité de législation du gouvernement craignait que ces documents puissent permettre d'identifier des secrets industriels. Il a donc proposé

de les biffer des registres, ce à quoi M. Lincoln s'opposait.

Le gouvernement devait changer son fusil d'épaule à la suite d'un avis de la Commission d'accès à l'information qui a pris position contre l'idée de créer des registres incomplets. L'Environnement a avancé un nouveau texte, limitant cette fois la censure aux stricts secrets industriels. Mais tous ont finalement convenu de revenir au statu quo qui n'avait posé aucun problème jusqu'ici, ce qui explique les amendements introduits hier.

M. Lincoln avait proposé au début de son mandat de limiter l'article 118, une opération qui lui avait valu en moins d'une semaine la plus importante coalition environnementale

jamais constituée au Québec. En réalité, certains avocats du ministère révisaient depuis longtemps d'introduire dans la loi de l'Environnement les restrictions que l'on retrouve dans la loi d'accès à l'information. Le ministre, qui n'avait pas mesuré l'importance de l'amendement introduit à l'Assemblée nationale, a rapidement fait volte-face. Il avait lui-même insisté mais en vain auprès de l'ancien gouvernement pour que l'article 118 de la Loi de l'Environnement soit étendu à la Communauté urbaine de Montréal. Son récent projet de loi ne permet toujours pas aux citoyens de la CUM d'obtenir toute l'information à la disposition de cet organisme régional en matière de contaminants.

### SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

#### ◆ Société secrète

leure, signent sans arrière-pensée. Avant leur installation à la Cité, aucune des personnes interrogées ne connaissait Aïvanov. À leur arrivée, Michel de Cornellier se contenta de leur donner un ouvrage du « maître » et les enjoint de le méditer.

Ce n'est que petit à petit qu'ils découvrent que la Cité est fondée sur l'enseignement de ce « maître » et que cet enseignement suppose l'enchaînement de leur famille dans la grande famille, qui a tous les droits sur les individus.

Les parents deviennent « frère » et « sœur » de leurs enfants, car à la Cité tout le monde est frère ou sœur, et chacun se vouvoie, quel que soit son âge. Avec le temps, ils voient leurs enfants s'éloigner d'eux et parler un langage qui leur est inconnu : les êtres invisibles, L'Agartha, les initiés, le monde futur dont ils seront les décideurs...

La relationniste de la Cité de Ham-Nord, Mme Christiane Duval, explique sans hésiter : « Notre succès est dû à une bonne sélection des participants. » N'entre pas qui veut à la Cité. Il ne faut pas avoir peur du travail.

De fait, la vie est rude. La semaine de travail est répartie sur six jours et les heures sont longues. Le jeudi, jour de congé, les volontaires peuvent participer aux corvées occasionnelles. La fin de semaine est consacrée à divertir les « invités » : la Cité organise en effet tous les week-ends des activités pour le grand public.

À la Cité, les femmes portent des robes. Intrigués, les nouveaux arrivants finissent par apprendre qu'en vertu de l'enseignement d'Aïvanov, tout ce qui est rond est magnétique et féminin, et tout ce qui est carré est électrique et masculin. Or, la robe accentue les rondeurs des femmes.

Par ailleurs, personne ne doit porter de noir.

Les repas du matin et du dîner sont pris en commun dans la grande salle de la Maison des Jeunes. Le matin, on consomme du café en grande quantité. La nourriture est simple, sans viande. On y mange en silence pour favoriser, enseigne-t-on, la présence d'êtres invisibles favorables.

Dans cette salle, 24 tableaux dominent l'assemblée : les 24 vieillards de l'Apocalypse. Ces 24 vieillards sont fondamentaux dans la philosophie de la FBU, et on leur accorde beaucoup d'importance à la Cité. La rumeur veut que « frère Mikhaël » (Aïvanov) soit mort au moment même où on procédait à la pose du dernier tableau, la veille de Noël.

Régulièrement, lors des assemblées, le soir, Michel de Cornellier prend la parole et se présente comme un être en contact avec l'Invisible.

Perplexes, certains ont posé des questions : à quoi tout cela rimait-il ? Invariablement, on leur répond de lire les ouvrages d'Aïvanov. On leur laisse entendre que de Cornellier est le Christ réincarné, dont la parole ne saurait être mise en doute.

Lors du krach boursier de l'automne 1987, de Cornellier annonce à la communauté rassemblée que, si les enfants de la Cité ont vu tant de soucoupes volantes, ces derniers temps, c'est que la guerre est proche et que les Agarthiens, ce peuple d'êtres supérieurs habitant le centre de la Terre, se préparent à venir chercher ceux qui seront assez purs, le temps que les événements se tassent. Rien ne se produit.

Après plusieurs mois d'hésitation, c'en est assez, quelques adeptes partent, sans demander leur reste. Désillusionnés, estimant avoir été trahis, ces ex-résidents de la Cité acceptent quelques mois plus tard de raconter leur expérience.

Pourquoi parler maintenant ? « Avec le temps on a analysé ce qu'on a vécu, et on s'est dit que c'était terrible. On a aussi constaté que la Cité commençait à avoir du pouvoir politique, économique, social et psychologique. Il faut prévenir les gens pendant qu'il en est encore temps ! »

Lundi : Une entreprise commerciale et ses ramifications politiques. Pressé de donner les raisons pour lesquelles la Cité ne faisait pas officiellement partie de la FBU, malgré les liens de parenté évidents, Guy Bélanger, un des trois fondateurs, a laissé échapper récemment :

« Au début, il en a été question, mais ça a été réglé. On a signé des documents à l'effet qu'on ne ferait jamais de demande pour faire partie de la FBU. (...) Mais la raison fondamentale, c'est que les statuts officiels de la FBU sont très particuliers

et ne nous auraient pas permis de bâtir la Cité écologique. »

« On s'est enigé sur notre projet de construction de la Cité. On a enlevé tout ce qui aurait permis de nous identifier, et on n'a gardé que les principes... qu'on trouve intéressants et qu'on a réalisés. »

M. Bélanger ne voit pas l'intérêt de rendre publique cette affiliation. En passant deux jours à la Cité à la fin de septembre, nous n'avons en aucun moment entendu parler d'Aïvanov, encore moins de la FBU, malgré la douzaine d'entrevues menées sur place avec les dirigeants et les habitants de la Cité.

Pourquoi ce silence ? « Notre principe, c'est de ne pas en parler... sauf lorsque les gens nous en parlent, lorsqu'ils veulent vivre en permanence. On ne comprend pas pourquoi il faudrait qu'on l'annonce officiellement », répète M. Bélanger.

Quelques jours après l'entretien avec M. Bélanger, le PDG de la Cité, Michel de Cornellier, a tenté de minimiser l'héritage spirituel de la FBU. « Je n'ai jamais voulu m'associer avec la FBU, Rudolf Steiner, les Rosicruciens ou d'autres, car ils n'ont rien fait de concret pour la société », déclare en substance le dirigeant de la Cité. « D'autre part, ajoute-t-il, ils n'acceptent pas de gens provenant d'autres mouvements. »

#### Un cas type

D'ex-résidents de la Cité écologique (recrutés après l'ouverture au monde extérieur, décidée en 1986), des gens ordinaires qu'on imagine mal dans une confrérie, sont amers. Ils en veulent aux dirigeants de la Cité de Ham-Nord et estiment avoir été trompés.

Tout a commencé il y a un an. Comme d'autres, ils avaient vu à la télé les vidéos alléchantes de la Cité. La promesse d'une vie nouvelle, loin de la ville et de ses éléments impurs, les avaient séduits.

Au début, ils sont allés passer quelques fins de semaine. Ils étaient alors accueillis comme des rois, si bien qu'au retour, ils éprouvaient de la difficulté à réintégrer leur vie « normale ».

Après quelques mois de ce régime, éblouis, ils décident de tout vendre pour aménager à la Cité. Le cauchemar commence.

La Cité demande en moyenne \$ 100.000 pour une famille qui désire s'établir en permanence. (On est moins exigeant pour les célibataires.) Une partie de l'argent est investie dans une des compagnies de la Cité et cela fait de ses habitants des actionnaires.

Ceux qui quittent un emploi pour habiter à la Cité sont invités à demander des prestations d'assurance-chômage, tout en commençant à travailler pour la communauté. On leur fait ouvrir un compte à la Caisse populaire de Ham-Nord et on dépose pour eux le chèque dans un compte commun, la « caisse rose ». Une fois leurs prestations écoulées, on met ces nouveaux arrivants sur la liste de paie d'une des entreprises.

Chaque famille ou célibataire qui aménage à la Cité doit se plier aux règles internes. Une règle fondamentale : la critique est interdite. Autre impératif : les parents doivent accepter que la collectivité puisse intervenir dans la famille lorsque le comportement d'un des membres est jugé anormal. Autre règle d'or : il faut se plier à la hiérarchie, c'est-à-dire à M. Michel de Cornellier, le PDG, dont les paroles sont sacrées.

À ce stade, les postulants déjà accrochés par l'espoir d'une vie meilleure, qui donne aux hommes la seule voie d'accès aux « réalités d'en haut ».

Sous diverses manières, on retrouve toutes ces croyances au sein de la Cité écologique de Ham-Nord. (Bien que les minorités visibles semblent absentes de la Cité, le mot de « blanche » dans FBU ne fait pas forcément allusion à la couleur de la peau.)

En 1967, un membre de la FBU de Toulouse installé au Québec fait venir le « maître ». Ce sera la première d'une série de visites qui ne cessent qu'un an avant la mort d'Aïvanov, en 1968. Stimulés par la venue de Frère Mikhaël, les adeptes de la FBU établissent des succursales à Montréal, puis à Laval, Québec, St-Jean, Saint-Mathieu, Lavaltrie, Rimouski, Sherbrooke et dans la région de Victoriaville où se situe Ham-Nord.

À l'heure actuelle, les dirigeants du mouvement comptent au Québec plus de 450 membres répartis à travers 20 centres. (En comparaison, M. Reginald Bibby, spécialiste canadien des religions, a pu établir que le Canada compte 450 disciples de Hare Krishna, 700 membres de l'Eglise de Scientologie et entre 350 et 600 adeptes des Moonies (*La religion à la carte*, p. 60).)

Le siège canadien de la FBU est situé à Laval. Grâce surtout à ses biens immobiliers, mais aussi aux donations des membres et aux pro-

fits réalisés par les éditions Prosveta, chargées de diffuser les transcriptions des conférences du maître, la maison-mère de Laval est en bonne santé financière : elle a déclaré l'an dernier des actifs de près de trois quarts de million de dollars contre un passif de \$ 214 723.

Dans les renseignements fournis au gouvernement fédéral en janvier 1985, la Fraternité, qui s'est enregistrée comme organisme de charité, déclare ne pas être un organisme religieux ni être associée à quelque organisme religieux que ce soit. (Toujours, le chapitre « Montréal-Centre » a déjà revendiqué le statut d'organisme religieux auprès du ministère fédéral du Revenu.)

À la FBU, on évite les journalistes. Le président, M. Roméo Paquin, renvoie aux écrits du maître, « qui répondent à toutes les questions ».

#### FBU-Cité

Le PDG de la Cité, M. Michel de Cornellier a été professeur suppléant d'éducation physique à Longueuil, sous le nom de Michel Cornellier, sans la particule. Il a depuis entrepris de faire modifier son patronyme.

M. de Cornellier, de même que la plupart des membres de son état-major, dont M. Guy Bélanger, ex-prêtre, et Mme Monique Bélanger, psycho-éducateur responsable de la pédagogie, étaient membres de la FBU lors de la fondation de la Cité de Ham-Nord, en 1983.

Au moins une quinzaine des membres du noyau fondateur de la Cité sont également des membres de vieille date de la Fraternité blanche universelle. Bien que la branche québécoise de la FBU n'ait jamais officiellement reconnu la Cité, ses dirigeants se sont toujours officiellement réclamés de l'enseignement du « maître ». Mikhaël Aïvanov a donné une conférence à la Cité en 1985, une année avant son décès.

Depuis un an, la Cité a aussi entretenu des liens avec un groupe de la Fraternité blanche universelle établi à Toulouse, dans le sud de la France. Des échanges de personnel ont eu lieu avec le groupe Novia Jivot (Nouvelle Vie, en bulgare) dirigé par l'aromatologue Philippe Maïhebiau. Ce groupe contrôle la société Sunarom, un « laboratoire » d'huiles essentielles dont on retrouve les produits au Québec. Michel de Cornellier affirme cependant qu'il n'entretient plus aucune relation avec ce groupe français.

#### ◆ Hydro

trée jeudi après avoir constaté « un certain nombre d'anomalies », mais toutes « sauf peut-être une », pourraient être corrigées avant la pointe, dit-il.

Du reste, c'est sur 1.000 mégawatts de plus qu'à la même période l'an dernier qu'Hydro affirme pouvoir compter pour faire face à la période de pointe, en incluant des abaisséments de tension (300 mw) que M. Bovin estime « improbables ».

Hydro a expérimenté ce type d'intervention cette semaine, par trois fois à son siège social, et une fois à Québec, « sans qu'aucune perturbation ne soit perçue » ni dans les systèmes informatiques de la Société d'État, ni dans les foyers. Les appareils électriques, a précisé M. Bovin, sont conçus de façon à encaisser une variation de plus ou moins 10 % du voltage. Hydro limiterait les chutes de tension à 5 %.

Hydro-Québec prévoit d'autre part dépenser plus d'un milliard de dollars pour améliorer un réseau dont Claude Bovin attribue les problèmes à une croissance rapide. Au début des années '60, les interconnexions avec les réseaux américains n'étaient pas prévues, et des problèmes de stabilité se sont développés. La révision des critères de conception, prévue depuis 1984 mais différée en raison de la complexité des travaux, devra être devancée.

Il s'agira de modifications fondamentales qui se traduiront par l'ajout massif de « compensation-séries », dont l'objectif est de « rendre le réseau plus robuste » en augmentant sa capacité de transit. Il en coûtera ainsi \$ 800 millions d'ici 7 à 8 ans.

On consacrera \$ 300 millions de plus que prévu à l'amélioration du réseau de distribution et \$ 35 millions d'ici trois ans seront affectés à la réparation de transformateurs. Si le budget 1989 est approuvé mercredi par le conseil d'administration, 300 employés à plein temps et 400 à temps partiel seront embauchés.

Le ministre de l'Énergie, a rappelé M. Bovin, a déclaré récemment que ces dépenses ne se refléteraient pas sur les tarifs et qu'elles se financeraient plutôt à même les dividendes. Le président s'est refusé à commenter ce choix « politique », mais a plus tard admis être personnellement favorable à ce que les investissements dans la fiabilité du réseau se traduisent dans les coûts exigés des consommateurs.

M. Bovin s'est également montré confiant de pouvoir maintenir la croissance des tarifs en deçà de l'inflation pour la prochaine décennie, si « les variables économiques continuent sur la même lancée ».

Le président du Syndicat des employés de métier, Charles Cuerrier, a qualifié la démonstration de M. Bovin de « poudre aux yeux » et a déploré ce qui constitue à ses yeux une absence de volonté réelle de reconnaître les besoins d'entretien. « Nous, nous voyons les problèmes en juin. Hydro attend le mois de décembre pour mettre tout le monde cul-par-dessus-tête », a-t-il lancé.

#### ◆ Affichage

pétera d'ailleurs au cours des prochains jours n'avait aucun caractère de mutinerie. Il s'agissait de s'informer, ce qui est normal pour des députés qui veulent assumer leurs responsabilités au moment le plus important du mandat du gouvernement, a expliqué de son côté M. Tremblay.

Les députés, qui tenaient à obtenir un avis indépendant avant d'aborder les débats en caucus élargi, avaient invité un professeur de droit constitutionnel pour discuter de la clause « nonobstant », de la Charte des droits et libertés et aussi de l'accord du lac Meech.

Pour l'instant, le groupe des 12 députés ne veulent pas aborder publiquement la ou les solutions précises auxquelles ils pourraient éventuellement se rallier. Ils ont discuté de la « solution Dion » qui consisterait à autoriser une forme de bilinguisme dans l'affichage, uniquement à l'intérieur des commerces. Visiblement, cette solution qui est pourtant un compromis ne fait pas l'unanimité.

Avant de se rendre à cette rencontre, le député Lalulippe déclarait tout de go au DEVOIR qu'il ne saurait être question quant à lui d'aucune forme de bilinguisme dans l'affichage. Il est contre la « solution Dion » et il ne faut pas craindre, dit-il, de passer outre au programme du Parti libéral dans les circonstances. Ce programme prévoit, rappelle-t-il, l'utilisation facultative d'une deuxième langue autre que le français à la condition que le français garde la priorité.

Le Parti libéral ne peut se permettre d'abandonner son électoral nationaliste, explique M. Lalulippe. De grands efforts ont été faits pour obtenir l'appui des nationalistes depuis quatre ans et ce serait se aliéner que d'accepter une forme de bilinguisme dans l'affichage, croit-il.

Un autre député qui ne cache pas son nationalisme, Claude Trudel, a fait un choix semblable à celui de M. Lalulippe. M. Trudel qui n'était pas à la réunion des 12 d'hier, affirme avoir pris la semaine pour faire son choix. Un choix difficile, dit-il en soulignant qu'à la limite il faut privilégier les droits collectifs plutôt que les droits individuels dans le dossier linguistique. La préservation du visage français l'emporte sur le reste, à son avis.

M. Trudel, qui est député de Bourget (dans l'est de Montréal), n'est pas de ceux qui refuseront de considérer des compromis. Le plus loin qu'il pourra aller consistera à permettre une forme de bilinguisme dans l'affichage intérieur. Ce serait de toute façon une solution qui ne saurait concilier les deux pôles du parti. Quelle que soit la solution, il est certain qu'il ne pourra y avoir d'unanimité, pense-t-il.

Pour plusieurs députés, la « solution Dion » apparaît d'ailleurs comme le compromis ultime. Ainsi, le député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue, Gilles Baril, dit qu'il se sentirait à l'aise pour défendre dans sa ville de Rouyn un affichage bilingue intérieur. C'est un service auquel ont droit les minorités polonaises, allemandes ou anglophones de Rouyn. Faire accepter un affichage extérieur bilingue ne serait pas possible, dit-il.

Dans le même esprit, on relève des déclarations de d'autres députés : Gaston Blackburn (Lac-Saint-Jean) qui soutient que l'affichage bilingue « serait très difficile à vendre ou même à expliquer chez nous » ; Michel Tremblay (Rimouski), selon qui ce serait ouvrir la porte aux abus ; Jean-Guy Gervais (L'Assomption) qui refuse qu'on recule sur la langue.

D'autres députés, comme Réjean Doyon (Louis-Hébert), se montrent un peu plus déçirés mais ne seraient pas prêts à aller plus loin que la « solution Dion ». L'idéal, ce serait que la Cour suprême donne raison dans son jugement à la thèse du gouvernement québécois qui, dans sa défense, a plaidé qu'il était normal que pour protéger sa majorité francophone dans le contexte nord-américain le Québec limite les droits des individus.

Un certain nombre de députés préfèrent par contre demeurer neutres dans le débat jusqu'à ce soit connue la décision de la Cour suprême. C'est



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

## Au secours des Arméniens

ILS sont 25.000 qui habitent l'île de Montréal. Une des nombreuses minorités invisibles du Québec, qui fait rarement parler d'elle, sinon une fois l'an, pour rappeler à ses concitoyens canadiens le génocide de 1915. La moitié du peuple y passa. À peine une allusion à cet holocauste dans le texte que nous lisait hier le président du Comité national arménien du Québec, M. Viken Tufenkjian, dans un appel au secours de son pays en détresse, victime d'un séisme dont on commence à peine à entrevoir l'ampleur. C'est pour quand, dans nos écoles publiques, l'enseignement de l'Histoire de ceux qui sont devenus les nôtres ?

L'Arménie a perdu en quelques secondes 2,5 % de ses hommes, de ses femmes et de ses enfants, le dixième de sa population (qui se chiffrait à 3,4 millions) est sans abri, cependant qu'on ignore jusqu'au nombre des blessés. Un séisme semblable à Montréal aurait annihilé la ville tout entière.

L'événement est si soudain que les journalistes posent les questions les plus plateaux élémentaires, que c'en est presque gênant : « Quelles sont les dernières nouvelles ? » On a l'impression de la voisine de palier venue prendre le café pour connaître les derniers potins. Mais c'est ainsi, après tout, dans le métier, qu'on cerne peu à peu la réalité d'un événement.

« De quoi avez-vous besoin le plus ? » « De tout, des antibiotiques, des couvertures, des chaussures, des sacs de couchage, des aliments non périssables. La France nous envoie aussi des chiens policiers... »

Et là, on se rend compte de toute l'horreur de la tragédie. Des chiens, pour dépister au flair les dizaines de milliers de corps enfouis sous les décombres, à Lenakak, aux trois quarts détruite, pour la deuxième fois depuis 1926. La ville comptait plus de 200.000 habitants, dont 40.000 écoliers, une cinquantaine d'usines abritant 40.000 travailleurs.

Puis à Spitak, à quelque 150 kilomètres de là. Une ville agricole qui comptait 48.000 habitants, et quelque 15.000 réfugiés, récemment chassés d'Azerbaïdjan, la république voisine. Spitak n'est plus qu'un point sur la carte, détruite à ras de sol. « Rasée de la surface de la terre », se lit le communiqué.

Puis à Kirovakan, troisième ville d'importance en Arménie, qui dénombrait plus de 100.000 habitants, dont 22.000 écoliers. Détruite à moitié.

Le gouvernement canadien a promis son aide, le maire Jean Doré trouvera bien un entrepôt pour les dons de première nécessité, et toutes les lignes aériennes mettront bénévolement des avions à la disposition des services de secours. Un premier de la ligne Aéroflot quitte Mirabel demain. On attendait hier un mot du gouvernement Bourassa.

Peu d'Arméniens du Canada sont originaires de la région sinistrée. Ils ont immigré surtout de Turquie, d'Égypte, du Liban. « Mais nous sommes tous frères », ajoute M. Tufenkjian.

La communauté arménienne se ferait parraine de réfugiés, s'ils frappaient aux portes canadiennes. « Mais ce serait un autre désastre, cela aussi, il ne faudrait pas qu'ils quittent l'Arménie. Sinon, que restera-t-il de l'Arménie ? »

« Durant les derniers 75 ans, poursuit M. Tufenkjian, le peuple arménien a subi un génocide, d'innombrables injustices politiques et des déportations de masse. Mais c'est la première fois que nous sommes confrontés à un désastre naturel qui a causé la mort de 2 % de ses habitants et transformé 10 % de ses habitants en réfugiés démunis dans leur propre pays. Nous demeurons confiants que le monde entier va essayer de nous aider, et nous croyons fermement que le peuple canadien va assumer un rôle exemplaire à cet égard. »

« Messieurs les journalistes ont-ils des questions ? »

« Oui. Quelles sont les dernières nouvelles ? »

« Cent mille morts, aux dernières nouvelles. Pour le reste, nous ne savons pas. Nous ne pouvons plus communiquer avec l'Arménie... »

Mais nos téléphones à nous ne sont pas en panne. On peut rejoindre le Centre communautaire arménien en composant le (514) 331-5777. Je pense qu'ils attendent nos appels.

le cas du député de Nicolet, Maurice Richard, qui dit ne pas vouloir se laisser influencer.

#### ◆ Arménie

Un premier voyage de journalistes sur place est prévu pour aujourd'hui.

Lors d'une conférence de presse organisée hier après-midi à Moscou, plusieurs officiels soviétiques se sont refusés à avancer un chiffre des victimes.

M. L. Voznessenski, responsable du service de presse auprès du conseil des ministres de l'URSS, a souligné que plusieurs jours seront nécessaires avant d'établir un bilan global des victimes et des dégâts financiers. Le bilan des victimes, a-t-il poursuivi, ne peut que s'aggraver.

Le premier vice-ministre soviétique de la Santé, M. Igor Denissov, a parlé de « grande tragédie humaine » et souligné que l'état des blessés extraits des décombres était de plus en plus grave, au fur et à mesure que les heures avançaient.

Sur 5.000 personnes hospitalisées, a-t-il ajouté, 90 ont succombé à leurs blessures. Les blessés sont évacués notamment vers Erevan, où se trouve 3.000 blessés, et Tbilissi, capitale de la Géorgie. Les villes de Krasnodar et Stavropol, au sud de la Russie, ont dégageé chacune mille lits d'hôpitaux.

À Moscou même, a poursuivi M. Denissov, chaque centre hospitalier a reçu l'ordre de dégager des lits pour accueillir des sinistrés du Caucase.

Cinquante mille personnes ont d'autre part reçu des premiers soins ne nécessitant pas d'hospitalisation. Selon l'officiel du ministère de la Santé, les besoins en sang sont très importants, en dépit des collectes organisées à Erevan même, mais aussi à Moscou et à travers tout le pays. M. Denissov a tenu à assurer à ce sujet que tous les centres de collecte de sang étaient munis de moyens pour dépister le sida et que tous les donneurs étaient contrôlés.

M. Voznessenski a souligné de son côté les difficultés rencontrées pour acheminer vers les zones sinistrées les équipements indispensables pour le déblaiement des ruines, comme des grues ou des camions.

Un officier du ministère de l'Intérieur, Vladimir Doubiniak, a précisé pour sa part que les troupes de son ministère affectées en Arménie et qui étaient chargées jusqu'à présent de l'application du couvre-feu

avaient reçu pour consigne de venir en aide aux sinistrés. Quinze mille étudiants d'Erevan ont été dépêchés sur les lieux du désastre pour participer aux opérations de sauvetage.

Entretiens, les secours des quatre coins de l'Union soviétique continuent d'affluer à Erevan, ainsi que les premières aides de l'étranger.

L'annonce mercredi soir à la télévision soviétique du séisme en Arménie a fait descendre dans les rues de Bakou, en Azerbaïdjan, des groupes de jeunes se félicitant du « châtiement infligé par Allah à ceux qui ont tué et chassé d'Arménie leurs frères azéris », ont indiqué plusieurs témoins à l'AFP.

Par ailleurs, le flot croisé des réfugiés entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie n'a pas perdu de son intensité à la suite de la tragédie arménienne.

« Des foules de jeunes imbeciles marchaient mercredi soir dans les grandes rues de Bakou, se réjouissant parce qu'ils estimaient que c'est une punition d'Allah », a déclaré ainsi un habitant de Bakou, un Ukrainien, interrogé hier au téléphone depuis Moscou.

De sources arméniennes, on a aussi rapporté ces « marches de joie » à Bakou qui ont bravé le couvre-feu instauré à la suite de récentes violences inter-ethniques. Selon elles, le même scénario s'est produit « en musique » également à Kirovabad, la seconde ville d'Azerbaïdjan, où des exactions anti-arméniennes avaient commencé le 21 novembre.

Par ailleurs, le flot des réfugiés arméniens fuyant l'Azerbaïdjan se poursuit. « J'ai vu moi-même deux avions plein d'Arméniens arriver jeudi soir à l'aéroport d'Erevan venant de Bakou », a déclaré à l'AFP un journaliste d'Armenpress, l'agence officielle arménienne.

Onze mille réfugiés sont arrivés mercredi et jeudi, en avion, voiture ou chemin de fer, selon le Comité Karabakh, citant des sources officielles. Il précise que ces chiffres n'ont pas été publiés, la presse locale ne parlant plus du conflit ethnique depuis le séisme.

L'Arménie avait déjà beaucoup de mal à loger ces réfugiés, plus de 100.000 depuis 10 mois. A eux s'ajoutent maintenant les 400.000 sans-abri du séisme qui attendent d'être évacués.

Le flot en sens inverse, des Azéris fuyant l'Arménie, se poursuit encore plus fort depuis le séisme, selon le Comité Karabakh.